

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire.

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 mars 1999, à 14 heures
Danube Bleu
1461, Route Kennedy Nord,
Sainte-Marie

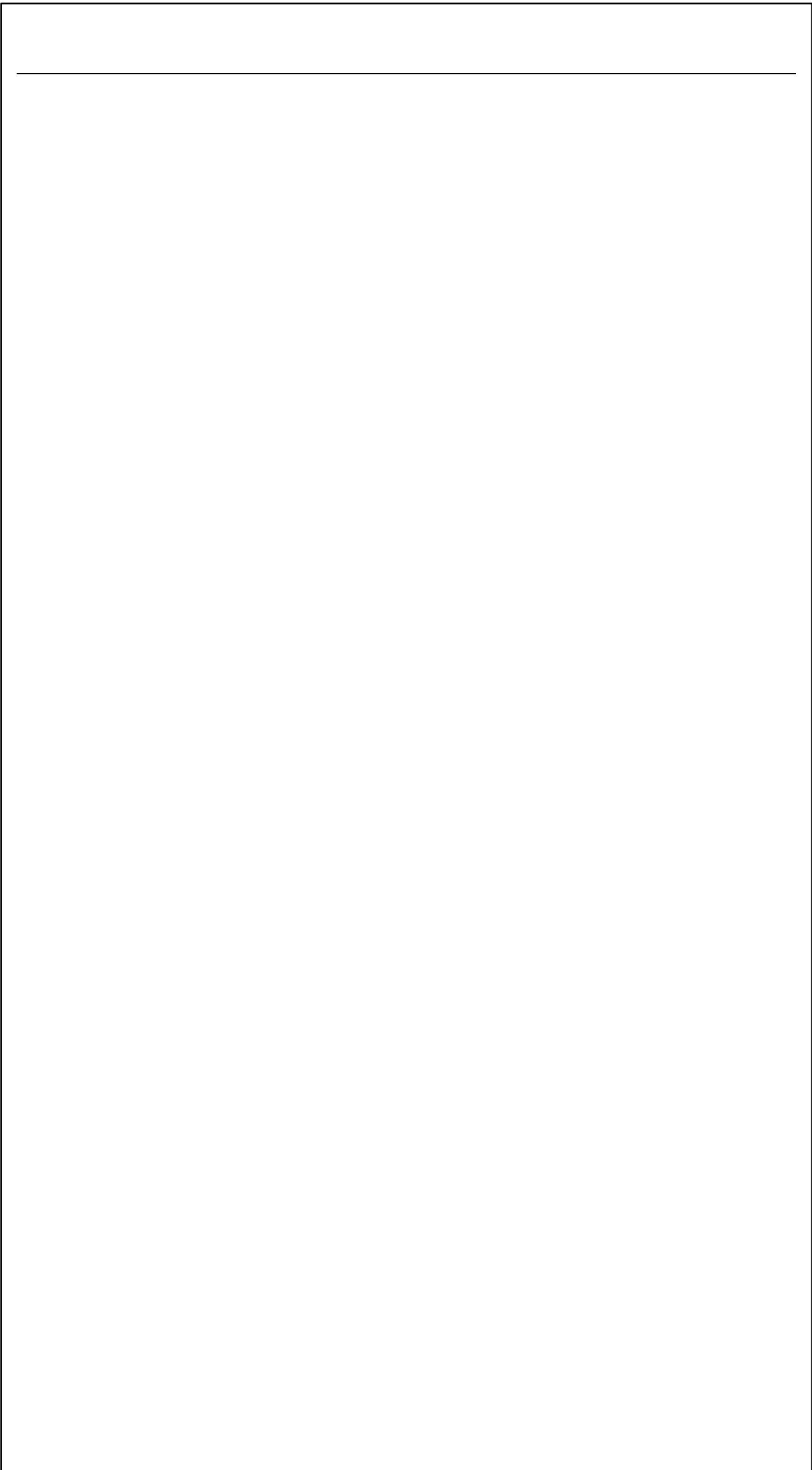


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MARS 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
Reprise de la séance	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION.....	23
LES AMIS-ES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT.....	27
M. André Stainier	
M. YVES PAGÉ.....	47
LA COMMISSION.....	59
LE COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN.....	78
M. Roger Lacaille	
M. Julien Baudrand	

**SÉANCE DU 24 MARS 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur l'environnement sur la gestion de l'eau au Québec, session du 24 mars à Sainte-Marie-de-Beauce.

10 Mesdames et messieurs bonjour. J'ai le plaisir et le privilège de présider la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Comme vous voyez sur le tableau en avant, mon nom est André Beauchamp, je suis accompagné de deux (2) commissaires permanents du Bureau, madame Gisèle Gallichan et monsieur Camille Genest.

15 L'audience que je préside a déjà commencé ses travaux, son mandat va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Le ministre a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour mener cette commission, et permettez-moi de vous lire les deux (2) paragraphes qui s'appliquent plus particulièrement:

20 " À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fait état le "Document de consultation sur la gestion au Québec", recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec."

30 "Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes du développement durable. Distinguer de façon spécifique, les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

35 Dans le cadre de ce mandat, et conformément à la manière de faire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous tenons une audience en deux (2) parties.

40 La première partie qui est commencée, qui devrait se terminer au mois de juin, qui est essentiellement consacrée à l'acquisition des connaissances, à l'information, à la définition des problématiques aux différents niveaux.

Et la deuxième partie de l'audience qui aura lieu à l'automne, entre septembre et décembre, et qui portera sur l'audition des mémoires, donc sur l'expression d'opinions sur la politique sur la gestion de l'eau au Québec.

45

Dans la première phase d'audience consacrée à l'information, nous avons commencé par interroger chacun des ministères concernés au Québec et au fédéral par la gestion de l'eau, puis nous sommes actuellement dans la tournée régionale.

50

Le ministère de l'Environnement qui expliquera tantôt les coordonnées des connaissances et de l'état des choses a d'abord publié ce document qui s'appelle "La gestion de l'eau au Québec", un document qui a été distribué il y a déjà plus d'un mois, et qui a été approuvé par le gouvernement.

55

Il a publié aussi, pour chacune des régions, un portrait régional qu'on vous résumera tantôt et qui sert, ces deux (2) documents-là servent de première référence de base à la consultation.

60

Dans la présente audience à Sainte-Marie aujourd'hui et demain, nous siégeons cet après-midi et ce soir, demain après-midi et demain soir, vous êtes invités à poser des questions sur tout ce qui est pertinent à l'audience, tout ce qui se rapporte à la gestion de l'eau, et digne d'être entendu.

65

Si vous essayez à propos de l'eau de parler d'autre chose, là, nous vous censurerons, mais autrement, tout ce qui relève de près ou de loin de la gestion de l'eau est pertinent au présent examen.

70

Quand vous viendrez poser des questions, nous vous demandons de vous identifier et de poser directement vos questions sans trop de préambules, et les personnes qui voudront poser des questions devront s'inscrire au secrétariat à l'arrière, et je suivrai l'ordre d'inscription selon les personnes qui se seront présentées.

75

Pour cet après-midi, nous allons commencer par d'abord identifier les personnes-ressources qui sont présentes, ensuite j'inviterai le ministère de l'Environnement à faire sa présentation sur le document de référence global, puis sur le portrait régional établi par le ministère. Et ensuite, nous aborderons la période des questions.

80

Quand vous adressez des questions, vous vous adressez à moi, vous vous adressez à la Commission, vous le savez bien, et d'ailleurs on le répète pour la forme, mais il est entendu que nous n'acceptons pas d'allusion déplaisante; nous demandons que l'audience se déroule dans le bon ordre et dans la dignité, et c'est la meilleure manière de travailler.

Alors on peut peut-être présenter rapidement les gens participant à l'audience. Alors j'ai demandé à un certain nombre de ministères d'être présents, si on commence par vous monsieur!

PAR M. PIERRE LAINESSE:

85 Pierre Lainesse, représentant pour le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

90 André Daigle du ministère des Ressources naturelles, à la Direction régionale de Québec Chaudière-Appalaches.

PAR M. RÉAL CARBONNEAU:

95 Réal Carbonneau du ministère des Ressources naturelles aussi, mais de la Direction du développement électrique.

PAR M. DONALD LEMELIN:

100 Donald Lemelin au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Direction Chaudière-Appalaches, Direction régionale.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

105 Étienne Pouliot, directeur régional adjoint Chaudière-Appalaches, au MAPAQ.

PAR M. MICHEL GÉLINAS:

110 Michel Gélinas du bureau régional du ministère des Régions, Chaudière-Appalaches.

PAR M. YVAN DUMONT:

Yvan Dumont de la Direction des infrastructures au ministère des Affaires municipales.

115 **PAR Mme ESTHER POIRÉ:**

Esther Poiré du ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

PAR M. MICHEL OUELLET:

120 Michel Ouellet, ministère de l'Environnement, service des pesticides et des eaux souterraines.

PAR M. PHILIPPE GENTES:

125 Philippe Gentes, ministère de l'Environnement, groupe sur l'eau.

PAR M. LUC PROULX:

130 Luc Proulx, ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur municipal.

130 PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

Jean-Marc Lachance, ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

135 PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

Clément Lapierre du ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

140 PAR M. GUY TRENCIA:

Guy Trencia, Faune et Parcs, Chaudière-Appalaches.

145 PAR Mme PATRICIA ROBITAILLE:

Patricia Robitaille, Direction des écosystèmes aquatiques.

PAR M. MARC SIMONEAU:

150 Marc Simoneau, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.

155 PAR M. JOCELYN ROY:

Jocelyn Roy, ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

160 PAR M. PIERRE BOISVENU:

Pierre Boisvenu, directeur régional, ministère de l'Environnement, Chaudière-Appalaches.

165 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques secteur municipal, Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça vous donne déjà une idée de l'ampleur des ressources qui sont mises à votre disposition. On sait que dans ces choses-là, il y a toujours deux (2) niveaux, il y a le niveau de

170 l'audience même, et puis il y a les pauses café où on peut en profiter pour aller parfois saluer des amis ou poser des questions plus précises sur certains dossiers.

175 Alors j'ai commencé évidemment en ordre inverse, alors en terminant par monsieur Latulippe, monsieur Latulippe est le responsable, le représentant premier du ministère de l'Environnement. Il a aussi coordonné l'ensemble des travaux préparatoires à la proposition gouvernementale.

J'invite donc monsieur Latulippe à nous présenter brièvement le document global, puis ensuite on ira au portrait régional.

180

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

185 Merci monsieur le Président.

190 Alors comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Des événements survenus récemment, telles les inondations au Saguenay en 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage et des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de la ressource.

195 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenu d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97. Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium était d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

200 205 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement de cette importante ressource, comment voulons-nous la gérer, à quelles fins si nous voulons léguer aux générations futures un environnement de qualité.

210 215 Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrons, avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique sur la gestion de l'eau, que le gouvernement a décidé de tenir pour donner suite à ce symposium.

220 225 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Ce document contient des thèmes de questionnement mais ne contient pas de proposition, à la différence du document sur les matières résiduelles dans lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

230 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de Loi sur la sécurité des barrages.

225 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer du développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

230 Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements dont quatre (4) thèmes de façon spécifique: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau et enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial!

235 Quelques mots sur les eaux souterraines! Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable, en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et des zones de résurgence permettent le maintien particulièrement en période d'étiage du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent.

240 Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à deux cents (200) kilomètres cubes.

245 En vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, relié à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

250 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement, en raison de son abondance, sa qualité et sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique du Québec.

255 Au niveau de l'impact du captage, la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage par exemple génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe, c'est-à-dire des abaissements du niveau d'eau qui s'amenuise graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

260 De même certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau, des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

265 La gestion régionale des eaux souterraines, sur la base de la formation géologique aquifère, apparaît difficile présentement, vu que des données hydrogéologiques ponctuelles

disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale, on parle ici de cartes hydrogéologiques. Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique.

Au niveau des eaux de surface, au Québec l'eau est abondante, les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près trois pour cent (3%) de l'ensemble des ressources en eau de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit (8) fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents (4500) rivières et un demi-million (½ M) de lacs.

Au niveau du statut juridique, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun, contrairement aux eaux souterraines. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure, il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

Nous le verrons un peu plus loin, l'encadrement juridique de la gestion de l'eau est extrêmement complexe, les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société; c'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et plusieurs règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois et ces règlements sont tantôt de compétence provinciale, tantôt de compétence fédérale. Ils sont aussi régis par les municipalités ou les Municipalités régionales de comté.

L'enjeu socio-économique de l'eau! Alors l'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance. Rapidement, la production hydroélectrique, au 1^{er} janvier 1997, représente plus de quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale de l'électricité au Québec.

Les industries de pâtes et papiers et les produits connexes sont de grands utilisateurs d'eau, elles emploient trente-quatre mille (34 000) personnes, en 96, des livraisons de plus de dix milliards de dollars (10 MM\$).

L'industrie minière, dix-huit mille (18 000) emplois. Industrie bio-alimentaire, la navigation, les ports de Québec et de Montréal, l'industrie de l'environnement, enfin l'industrie nautique, la pêche sportive, etc., sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

Au niveau des impacts des prélèvements, soulignons que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement bien sûr.

310 Considérant l'importance du volume d'eaux de surface, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable. Les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par les prélèvements.

315 Au niveau des exportations, soulignons qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale.

320 Sur la qualité de l'eau, une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années soixante-dix menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait donc le lancement du programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés, et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt (20) ans, les améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

325 Au niveau des réseaux municipaux par exemple, ainsi la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par les stations d'épuration. Soulignons également les efforts importants pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire ceux rejetés directement dans un cours d'eau.

330 Par exemple les industries de pâtes et papiers ont investi des millions de dollars pour assainir ces eaux usées. Globalement donc, on constate maintenant qu'au Québec, l'eau est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans plusieurs pays industrialisés. Toutefois, avec le temps et d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique.

335 Ainsi, les substances toxiques des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières. Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec et particulièrement dans les bassins agricoles et des basses terres du Saint-Laurent que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides et de rejets d'animaux.

345 Quelques mots sur les bassins versants! Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et diversifiés. On parle de baignade, de navigation, de pêche, de chasse, villégiature, etc. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

350 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de

plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique, et la concertation des usages et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

355

L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de cette société ou les deux (2).

360

À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico en 96 son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays. Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet-pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

365

À cet effet, un comité composé de vingt-trois (23) représentants du bassin versant de la rivière Chaudière a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer au gouvernement une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera son rapport à la fin de l'année 99.

370

Au niveau de la connaissance! Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère. Ainsi, un réseau de base constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties sur quarante (40) bassins les plus importants du sud du Québec échantillonne régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant au plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques, comme la demande en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

380

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte deux cent cinquante (250) stations de mesures de niveaux d'eau ou de débits, réparties sur deux cents (200) lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, certaines sociétés d'état et compagnies.

385

Au niveau des infrastructures municipales de la gestion des services d'eau, les infrastructures liées aux services sont habituellement divisées en catégorie d'ouvrage se rapportant aux étapes de production et de distribution de services.

390

Pour l'eau potable, ces étapes comprennent l'alimentation et le traitement de la distribution. Dans le cas des eaux usées, des infrastructures se regroupent en fonction de la collecte et de l'interception, ainsi que le traitement.

Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend

395 plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour les réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux.

400 Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées. Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion.

405 Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau, comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

410 "L'eau: un enjeu stratégique mondial", rapidement, soixante pour cent (60%) des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf (9) pays: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et la République démocratique du Congo.

415 La gestion de la ressource est pour la communauté internationale de plus le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement. En 92 à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du Sommet de la Terre de Rio.

420 Enfin, en 97, la session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq (5) prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide sur les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux.

425 L'eau est donc devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de la politique nationale et internationale.

430 Avec ses trois pour cent (3%), le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions aux problèmes de développement, de santé et d'environnement que cause dans de nombreux pays une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

435 Le Québec dispose donc d'atouts considérables au niveau de la formation, de la recherche, de ses compétences au niveau des audiences en matière d'évaluation environnementale.

440 L'exportation de l'eau et sa commercialisation! Au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées eau commerciale. L'eau de source, quatre-vingt-treize pour cent (93%) de la production. L'eau minérale trois pour cent (3%) de la production, et l'eau traitée, quatre pour cent (4%) de cette production; ces eaux peuvent être soit gazéifiées ou non.

445 Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspond à zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neuf cents (900) foyers.

450 Par ailleurs, l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois des intérêts étrangers. Soulignons que quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont de propriété européenne, Eau de source Labrador qui appartient à Danone et le groupe Perrier du Canada qui est dirigé par Nestlé.

455 Par ailleurs, aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente de l'eau en vrac. Il s'agit donc d'un marché encore au stade exploratoire. La production d'eau douce pour la construction d'usines de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux (2) à trois (3) fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau.

460 En conclusion, au cours des vingt (20) dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

465 La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société, d'en réaliser l'importance et de préciser nos responsabilités face à la communauté internationale, pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en quantité et en qualité suffisantes.

470 Le gouvernement souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire.

475 Le moment est bien choisi pour que le Québec se dote prochainement d'une première politique de l'eau, à l'instar de nombreux pays.

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Merci monsieur Latulippe. Alors voilà pour le portrait global, le résumé du présent document.

485 Maintenant, il me semble, monsieur Latulippe, que votre ministère a procédé à un portrait régional de l'eau. Je rappelle évidemment que tous les exposés et toutes les questions et réponses font l'objet d'une transcription sténographique, et que ça devient des documents qui sont déposés dans les centres de documentation, et que vous pouvez avoir accès donc à tous les verbatims de ce qui est dit ici.

490 Je rappelle aussi que nous avons donc ouvert des centres dans chaque région, un centre de documentation dans lequel sont déposés tous les documents, y compris les présents documents que nous analysons, ainsi que tous les documents demandés tout au long de l'audience, ce qui constitue déjà une masse d'informations absolument impressionnante et importante.

495 Nous essayons aussi de faire un traitement informatisé de tout cela, alors les transcriptions ainsi que la plupart des documents qui existent sur support informatique sont présents sur notre site, y compris le portrait régional de l'eau pour la région.

500 Il y a un certain nombre de copies de ce portrait régional à l'arrière, que le ministère de l'Environnement a mis à notre disposition, et j'inviterais donc maintenant monsieur Boisvenu à nous résumer un peu l'essentiel de ce document-là.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

505 Merci monsieur le Président. Vous me permettrez un court préambule, d'abord pour remercier la population qui est présente ici après-midi, d'une part, également remercier mes collaborateurs qui ont préparé dans un très court laps de temps un portrait régional sur l'état de la situation de l'eau dans la région.

510 Également, ma présentation, comme vous l'avez dit, ce sera un court survol d'un document de plusieurs pages, donc j'espère que ma synthèse sera la plus complète possible et que la période de questions nous permettra de préciser des informations que je n'aurai pas livrées cet après-midi.

515 Également un dernier message, considérant ma courte présence dans la région, je suis directeur depuis quelques mois, vous allez comprendre que je devrai faire appel fréquemment à mes collaborateurs pour rappeler certains éléments historiques des dossiers que je possède pas.

520 Donc sans plus tarder, la présentation que je fais cet après-midi comprendra six (6) points principaux. D'abord le portrait socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, le portrait quantitatif et qualitatif de l'eau de surface, le portrait de l'eau souterraine, le portrait des secteurs municipal, industriel, agricole, le portrait faunique et récrétouristique de l'eau ou de l'utilisation de

l'eau, également les initiatives locales quant à la prise en charge par le milieu de problématiques reliées à l'eau.

525 D'abord le portrait socio-économique de la région! Vous me permettrez d'abord de bien situer géographiquement la région Chaudière-Appalaches. Elle se situe donc dans le sud-est du Québec, bordée à l'est par la région Bas-Saint-Laurent, au sud-sud-est par la frontière américaine, au nord-nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par deux (2) régions administratives, Centre du Québec nouvellement créée et la région de l'Estrie.

530 Donc la région Chaudière-Appalaches comprend, comme on vient de le voir, onze (11) MRC, près de cent soixante-huit (168) municipalités ou territoires équivalents, avec une population totale de trois cent quatre-vingt mille (380 000) personnes et plus, et la superficie de la région est de quinze mille cent trente-six (15 136) kilomètres carrés.

535 Le nombre d'établissements manufacturiers, au-delà de onze cent cinquante-cinq (1155), donc vous le voyez, c'est la région où l'activité économique est très active, tout près de six mille six cent trente-trois (6633) fermes. Ce sont, je le rappelle, des données de Statistique Canada qui peuvent différer des données du ministère de l'Agriculture.

540 Également, le territoire en forêt, soixante-douze pour cent (72%), donc quand même très important. Le pourcentage des terres en agriculture, incluant les boisés, trente-quatre pour cent (34%).

545 Un taux de chômage, des années 97, de sept point trois pour cent (7,3%). On parle aujourd'hui plus autour de six point cinq pour cent (6,5%), même en deçà de ce chiffre, et le revenu moyen des particuliers est de vingt-deux mille trois cent seize dollars (22 316 \$).

550 Les emplois se concentrent en partie dans le secteur, en grande partie dans le secteur tertiaire pour soixante-deux pour cent (62%), secteur secondaire trente pour cent (30%) et secteur primaire, tout près de huit pour cent (8%), à sept point neuf pour cent (7,9%).

555 Donc j'entrerai maintenant dans le portrait qualitatif et quantitatif de l'eau de surface. D'abord nos rivières! Nous avons dans la région Chaudière-Appalaches quatre (4) rivières principales, la Chaudière, l'Etchemin, la rivière Du Sud et la rivière Boyer. On peut voir ici les débits moyens. Dans le fond, le débit moyen est établi entre le débit maximal et le débit en période d'étiage, donc le débit minimal.

560 La Chaudière, pour n'en nommer qu'une, a un débit moyen de cent quinze mètres-seconde ($115 \text{ m}^3/\text{s}$). Pour vous donner une idée, son débit maximal est de deux mille cent quarante mètres-seconde ($2140 \text{ m}^3/\text{s}$), donc on le sait, c'est au printemps particulièrement lors de la fonte, lors de la crue du printemps, et son débit minimal, trois mètres-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$). Donc vous voyez la différence en termes de débit est très importante, et ces données ont été relevées sur une période de quatre-vingt une (81) années.

565

Le fleuve Saint-Laurent qui est également un cours d'eau très important, qui longe la région sur cent soixante (160) kilomètres, je le disais tantôt, dans sa partie nord-ouest, avec un débit moyen de douze mille six cents mètres-seconde (12 600 m³/s).

570

Et la région a encore trois mille trois cents (3300) petits cours d'eau de petite dimension - c'est-à-dire sans compter ceux de petite dimension. On le voit, au niveau de l'eau de surface, les rivières sont un réseau très important dans la région Chaudière-Appalaches.

575

Je passerai maintenant au portrait quantitatif des lacs! La région Chaudière-Appalaches comprend six cent vingt-cinq (625) lacs, en grande majorité de faible superficie, donc on parle ici de moins de dix (10) hectares, faibles en profondeur, donc une profondeur moyenne, peu sensibles à l'acidification. On compte seulement un lac considéré comme acide, il est dans le secteur des Etchemins.

580

Dix-neuf (19) lacs de moins d'un kilomètre carré, on parle du Saint-François, Aylmer, Trois-Saumons, Etchemin, Breeches, à la Truite et d'autres.

Vous verrez la liste dans le document du Portrait régional.

585

Les principaux usages sont la villégiature, la pêche et pour les prises d'eau potable.

590

Toujours dans le portrait quantitatif de l'eau de surface, je vous parlerai un petit mot sur les barrages. En région, il y a trois cent cinquante-cinq (355) barrages sur nos rivières principalement, deux cent trente-sept (237) à des fins de villégiature, et trois cent neuf (309) de ces barrages sont de propriété privée.

595

Les plus importants, le Jules-Allard sur le lac Saint-François, qui est présent pour production hydroélectrique, villégiature, contrôle des inondations. On sait que le grand lac Saint-François est un lac-réservoir. Barrage du ruisseau de l'Aqueduc, la municipalité de Thetford Mines, le barrage Sartigan sur la rivière Chaudière qui contrôle principalement les glaces.

600

Et également, on a huit (8) barrages qui sont pour la production hydroélectrique. Sur la rivière Chaudière, la centrale Innergex qui est en production depuis peu. Rivière des Abénakis, centrale du Moulin, rivière Etchemin centrale Jean-Guérin et ainsi de suite à ce que vous voyez ici au tableau.

605

Je vous parlerai maintenant de la qualité de l'eau des rivières. Peut-être une petite entrée en matière! La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée à la nature et à l'intensité de la pollution présente au sein de son bassin hydrographique. Donc c'est un postulat qui s'impose.

Et ici, je vous présente une carte de la région qui représente le portrait qualitatif de l'eau de surface. Et ce qu'on peut voir en partie, c'est que, bon d'abord pour vous expliquer les icônes, le

triangle de couleur violacée, je pense, représente l'eau de qualité bonne, et les carreaux rouges, un peu comme les feux de circulation, l'eau de qualité mauvaise. Et ici, vous avez sur la carte donc la 610 représentation régionale au niveau de la qualité d'eaux de surface.

Et on peut voir que les carrés rouges donc qui représentent l'eau de moins bonne qualité ou mauvaise se situent particulièrement près du fleuve Saint-Laurent, donc en aval de la région, et je 615 pense que ça se comprend. L'ensemble des matières qui peuvent être amenées par la rivière se déversent dans le Saint-Laurent, donc on retrouve les parties les plus, je dirais les plus "maganées" au niveau de l'eau dans cette partie-là.

Un portrait qualitatif, je poursuivrai également, peut-être certaines indications sur ce portrait-là! Le fleuve Saint-Laurent, la qualité d'eau est jugée satisfaisante. Il y a quand même des 620 problèmes de contamination bactériologique, la baignade est non sécuritaire, il y a une présence de pollution diffuse au niveau agricole, et on remarque des débordements d'eaux usées non traitées en temps de pluie.

Pour la rivière Chaudière, on note une pollution agricole diffuse importante sur certains 625 tributaires et dans la partie aval du bassin versant, une dégradation ou absence des bandes riveraines de végétation qui est une source de dégradation de la qualité de l'eau et qui fait en sorte qu'on a des matières nutritives dans le plan d'eau dans la rivière, matières en suspension, coliformes fécaux.

Quant à la rivière Boyer, tous ses tributaires sont détériorés, principalement en raison des 630 activités agricoles. La capacité du support des sols est largement dépassée et sa frayère à éperlan, la principale dans le moyen estuaire du Saint-Laurent, est disparue.

Rivière Etchemin, les travaux d'assainissement urbain et industriel sont complétés, donc 635 c'est une bonne nouvelle. Problématique de pollution diffuse d'origine agricole dans la partie inférieure du bassin.

Maintenant, un court portrait de l'eau souterraine! Certaines généralités en partant. L'eau souterraine est omniprésente sur tout le territoire de la région Chaudière-Appalaches, la qualité est 640 généralement bonne. L'eau souterraine alimente quarante-sept pour cent (47%) de la population de la région, dont près de cent soixante-seize mille (176 000) personnes.

Parmi cette population, quarante-sept pour cent (47%) est alimentée par des puits individuels. On estime donc la présence de près de vingt et un mille (21 000) puits dans notre 645 région.

On a également des entreprises qui commercialisent l'eau. Deux (2) puits de captage dans la MRC de l'Amiante et un puits de captage dans la MRC de la Nouvelle-Beauce.

650 Toujours dans l'eau souterraine, on note aucun conflit entre usagers, une amélioration à apporter dans la détérioration des périmètres de protection des ouvrages de captage de l'eau souterraine qui alimente les réseaux de distribution de nature presque souvent municipale.

655 Maintenant, court portrait de l'eau relatif aux secteurs municipal, industriel et agricole. D'abord le portrait municipal! On a dans la région cent trente-trois (133) réseaux municipaux desservant cent vingt-sept (127) municipalités qui desservent donc deux cent quatre-vingt-quatorze mille (294 000) personnes et plus, cinquante (50) de ces réseaux sont avec traitement.

660 Trente-neuf (39) réseaux d'aqueduc sont des réseaux privés qui desservent trois mille trois cent cinquante-cinq (3355) personnes, et on considère que ces réseaux offrent des services souvent inadéquats.

665 Vingt-sept (27) municipalités s'alimentent directement dans une rivière, un lac ou le fleuve Saint-Laurent. Ce sont Lévis, Saint-Romuald, Charny, Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas, Saint-Georges et Montmagny.

670 Certaines problématiques spécifiques aux services d'alimentation en eau. D'abord les prises d'eau potable en zone agricole. Ce que je veux dire, il y a plusieurs prises d'eau potable en zone agricole, ce qui risque la contamination bactériologique et par les nitrates pour les réseaux de treize (13) municipalités alimentées par des drains horizontaux et desservant quatorze mille (14 000) personnes.

675 Spécifiquement à Saint-Adrien-d'Irlande, on assiste à une contamination bactériologique fréquente. À Saint-Gervais, contamination régulière sur les nitrates au-delà de la norme du REP qui est le Règlement d'eau potable. Charny qui a des problèmes d'azote ammoniacal élevé dans l'eau brute de surface.

680 Quant à la gestion des services d'alimentation en eau, problématique spécifique, on poursuit. L'alimentation à partir des lacs et rivières! Le développement urbain entraîne une pression accrue sur la ressource eau. La capacité de certains lacs ou rivières est probablement déjà dépassée. Certaines municipalités devront se doter d'un plan stratégique pour leur approvisionnement en eau potable au cours des prochaines années. Et d'autres municipalités devront tenir compte de cette problématique avant de se tourner vers l'eau de surface pour leur approvisionnement.

685 Quant à la gestion maintenant des eaux usées municipales, soixante-neuf pour cent (69%) de la population est raccordée à un réseau d'égout municipal, quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de cette population traite ses eaux usées. On a investi dans la région, le gouvernement a investi trois cent quatre-vingt-deux millions (382 M\$) dans l'assainissement des eaux usées et des soixante-quinze (75) stations d'épuration, cinquante-neuf (59) ont déjà reçu leur avis de conformité.

Quelques mots sur les inondations! On a identifié dans la région des tronçons sur sept (7) rivières qui ont des zones inondables, c'est la Chaudière, qui a été fait en 79, Bécancour en 1984, Beaurivage en 1990, rivière du Loup en 1990 également, Etchemin 92, Bras Saint-Nicolas et Du Sud en 95.

La cartographie des zones inondables la plus étendue est celle de la Chaudière qui a été réalisée en 74-75.

Les zones inondables de plusieurs cours d'eau non encore déterminées, donc il y a encore plusieurs zones inondables non déterminées, et on assiste souvent à du développement résidentiel ou industriel dans certaines de ces zones à risque.

Portrait industriel maintenant. D'abord quelques mots sur le type d'exploitations des gisements minéraux en région. C'est des minéraux non métalliques, on parle ici d'amiante, du talc, pierre, sable et gravier.

Les mines d'amiante ont généré la formation de haldes de résidus miniers; je pense que les gens qui circulent dans le secteur Thetford Mines, ces coins-là, c'est visuellement observable.

Sur certaines de ces haldes situées près de la rivière Bécancour, l'écoulement des eaux de pluie et de la fonte des neiges entraîne des matières particulières dans la rivière.

Portrait industriel, secteur secondaire toujours, on compte près de onze cent cinquante (1150) établissements industriels et manufacturiers dont quatre-vingts pour cent (80%) ont moins de cinquante (50) employés. Cent quarante-deux (142) établissements ont des rejets d'eaux usées susceptibles de créer un impact significatif sur l'environnement. Dix (10) établissements dont la consommation d'eau et le volume de rejets sont d'une importance notable, notamment les pâtes et papiers, raffineries de pétrole et l'agro-alimentaire.

Maintenant, le portrait secteur agricole. Certaines généralités! La région a une vocation agricole prédominante. Six mille six cent trente-trois (6633) fermes, selon Statistique Canada, trente-quatre pour cent (34%) et plus, ça représente trente-quatre pour cent (34%) du territoire qui est exploité à des fins agricoles. Quarante-six pour cent (46%) des unités animales appartiennent au secteur porcin et trente pour cent (30%) du cheptel porcin de la province se situe dans la région Chaudière-Appalaches.

Plusieurs de ces exploitations, le porc et la volaille particulièrement, ne disposent pas de toutes les superficies pour l'épandage des déjections animales, ce qui crée une pression continue sur la qualité des cours d'eau.

On assiste à une dégradation significative par endroit de la qualité de l'eau de surface et potentiellement de l'eau souterraine.

- 735 Plusieurs interventions réalisées dans le passé pour recalibrer, redresser et reprofilier les cours d'eau, accélèrent l'évacuation des eaux. Le rôle des cours d'eau, au cours des années, a changé, et souvent en est réduit à de simples canaux d'évacuation moins aptes à jouer un rôle d'habitat pour la faune.
- 740 À titre d'exemple, pour le bassin de la rivière Boyer, le redressement a été fait sur soixante-treize pour cent (73%) de la longueur de la Boyer et de ses tributaires.
- 745 La situation est probablement identique pour d'autres cours d'eau situés dans la plaine agricole.
- 750 Quelques mots sur la problématique du fumier! D'abord vous parler du bilan fumier dans la région Chaudière-Appalaches par MRC. D'abord exprimé en kilogrammes de phosphore par hectare.
- 755 Comment on définit le bilan phosphore, dans le fond, c'est l'équilibre entre la production, l'équilibre entre le phosphore produit par l'élevage et le prélèvement des cultures. Donc l'élevage produit une charge de fumier qui, elle, dans le fond, est un engrais qui comprend du phosphore, et les plantes ont un besoin pour absorber ce phosphore-là. Et lorsqu'on parle du mot bilan, bien, c'est l'équilibre entre les deux (2).
- 760 Donc le bilan suppose que toutes les superficies en culture sont disponibles, ce qui n'est pas le cas dans la région Chaudière-Appalaches. Si le bilan est positif, cela indique qu'il y a plus de fumier produit que les besoins de culture.
- 765 Ici, une carte qui parle par elle-même. Donc on voit ici l'ensemble des municipalités de la région Chaudière-Appalaches. Les points rouges - excusez, je suis un peu daltonien, rouge, je le vois très bien, mais je parlerais du violacé et du bleu et, c'est la partie où on a moins, c'est-à-dire qu'on a en bas de, c'est-à-dire que bon - je me reprends!
- 770 La partie violacée, c'est la partie où la charge en termes de phosphore correspond au besoin de la plante ou moins. La partie jaune, c'est la partie où on dépasse de zéro à vingt (20) kilogrammes par hectare le besoin de la plante. Et la partie rouge, c'est la partie où on dépasse de vingt (20) et plus le nombre de kilogrammes de phosphore par hectare, par rapport au besoin de la plante.
- 775 Donc ce portrait-là est très visuel, ça vous donne qu'une grande partie de la région a un bilan positif au niveau du phosphore, donc le besoin de la plante est inférieur à ce qu'on produit au niveau du phosphore. Donc on sait tout de suite que ce surplus-là se retrouve nécessairement dans le milieu naturel.
- Toujours le portrait secteur agricole! Le bilan phosphore régional, donc on le dit, est supérieur à trente (30) kilogrammes de phosphore par hectare en culture. La MRC Nouvelle-

Beauce et les municipalités périphériques supportent quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du cheptel porcin de la région.

780

Toujours dans la gestion des fumiers par MRC, la majorité des MRC sont en surplus de phosphore. Partout, ces surplus de phosphore sont reliés à la production porcine, et dans une moindre mesure, à la production avicole - avicole, c'est tout ce qui vole, poule, etc. - peu ou pas de municipalités peuvent absorber les surplus.

785

Là où il n'y a pas de problème, la majorité de la production animale est de type bovin, Beauce-Sartigan, Etchemin, L'Ilest, Montmagny. Donc ça fait le tour du portrait au niveau agricole.

790

Maintenant, le portrait faunique et récrétouristique! D'abord quelques mots sur le portrait faunique. On a dans la région la présence de quarante-six (46) espèces de poissons dont dix-neuf (19) d'intérêt sportif.

Plusieurs problèmes proviennent de l'activité agricole, notamment l'apport important de fertilisants, disparition des bandes riveraines et le drainage agricole.

795

Problème particulièrement aigu dans les basses terres du Saint-Laurent.

800

Toujours dans le portrait faunique, le secteur forestier des Appalaches est le moins perturbé. On considère ce secteur comme un habitat de qualité supérieure. Le drainage forestier sur deux cent trente-trois (233) kilomètres de fossés de cours d'eau. Point deux pour cent (0,2%) du territoire forestier a fait l'objet d'application aérienne ou terrestre de phytocides.

Une problématique qu'on soulève, c'est le nombre élevé d'infractions à la Loi sur les pêches pour le creusage et le remblayage sans autorisation dans l'habitat du poisson.

805

La pêche sportive, neuf (9) espèces présentent un intérêt particulier. On les énumère ici, l'omble de fontaine, truite arc-en-ciel, truite brune, touladi, doré jaune, achigan à petite bouche, perchaude, grand brochet et maskinongé. On estime à trois cent mille (300 000) jours-pêche, selon les statistiques de 1996, et la pêche est souvent supportée par des ensemencements importants, soit d'associations ou du ministère.

La pêche commerciale, uniquement présente dans le fleuve Saint-Laurent. On y pêche l'esturgeon pour quarante-neuf (49) tonnes métriques, l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune pour cinq (5) tonnes métriques.

815

Les activités de contact avec l'eau! La tenue des terres fortement privée des rives et des lacs et rivières a concentré la villégiature aux endroits favorables et ainsi rendu l'accès difficile au public.

820 Le Parc récréatif de Frontenac donne accès au lac Saint-François et à d'autres plans d'eau à l'intérieur de celui-ci.

825 Plusieurs organismes publics et privés soutiennent des initiatives locales, favorisant la pratique de la baignade, canotage, kayak, voile et la pêche, etc.

830 Je parlerai ici, en conclusion, des initiatives locales pour la prise en charge par le milieu, je dirais de la réhabilitation de certains de nos plans d'eau. On a cinq (5) organismes de rivières dans la région, le Groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, le COBARIC, le Mouvement des amis de la rivière Du Sud, le Comité de restauration de la rivière Etchemin, la Corporation d'aménagement du ruisseau Turmel.

835 Dans le fond, ces organismes-là sont là pour protéger, restaurer et aménager les rivières. Donc on a cinq (5) projets d'intervention actuellement par bassin versant, et je viens de les énumérer, rivière Du Sud, rivière Boyer, rivière Etchemin, rivière Chaudière et ruisseau Turmel.

840 Quelques mots sur COBARIC! Monsieur Latulippe le disait tantôt, c'est une initiative gouvernementale, donc un projet-pilote. Le but est de développer un modèle de gestion intégrée par bassin versant, en s'appuyant sur les différents niveaux gouvernementaux en place et sur les groupes d'intérêt présents. COBARIC II a comme mandat d'élaborer un schéma directeur de l'eau, ce qu'on appelle un SDE et de proposer un modèle de financement.

845 Le SDE est un outil de planification pour orienter les décisions et prioriser les actions, tout en permettant la concertation. Donc on fait un bilan, des diagnostics, des enjeux, des objectifs et un plan d'action.

850 L'exercice de COBARIC II permettra d'évaluer la pertinence d'étendre la gestion de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec. Et le rapport de COBARIC est attendu pour fin décembre 99.

855 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Alors merci monsieur Boisvenu. Étant donné que ça fait une bonne période d'exposé, si vous permettez, je vais prendre cinq (5) minutes de relâche ici; s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez au secrétariat à l'arrière, et à chaque personne j'autoriserai deux (2) questions après une présentation, mais quelque chose d'assez rapide.

860 Alors dans cinq (5) minutes on se retrouve, à bientôt.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

865

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

PAR LE PRÉSIDENT:

870

S'il vous plaît! Je rappelle que c'est une salle non-fumeur évidemment. Et comme c'est le printemps, et vous pouvez toujours maintenant aller pas trop risquer de grippe, allez en fumer dehors!

875

Alors j'inviterai d'abord monsieur André Stainier s'il vous plaît à venir poser ses questions. Donc je rappelle, il y a déjà six (6) personnes qui se sont inscrites pour poser des questions; si vous voulez poser des questions, vous devez vous inscrire à l'arrière auprès de notre secrétariat.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

880

Permettez monsieur le Président, en attendant que monsieur Stainier soit prêt, je poserais deux (2) questions plus générales à monsieur Latulippe.

885

D'abord je référerais à votre présentation générale qui est faite avec le document de consultation, à la page 29 du document de consultation, dans la deuxième colonne, le texte mentionne:

"Les conduites d'égout sont relativement jeunes."

À la page 36, dans la deuxième colonne, le texte se lit:

890

"Les réseaux d'aqueduc et d'égout, étant donné leur état vieillissant, pourraient commander dans un avenir relativement rapproché des travaux de réfection importants."

895

Donc il semble y avoir une contradiction, à moins que j'aie mal lu.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

900

J'oserais pas dire que vous avez mal lu, monsieur le Commissaire, mais on mentionne qu'ils sont relativement jeunes. Mon collègue du MAM pourra compléter.

On parle au niveau où on distingue les réseaux d'égout et les réseaux d'aqueduc dans le texte, où on mentionne, je pense, un âge de plus ou moins trente-cinq (35) ans, et si je ne m'abuse, il y a un des deux (2) réseaux qui est plus jeune que l'autre.

905

Alors je pense pas qu'il y ait véritablement contradiction, mais peut-être un complément d'information, monsieur le Président ou monsieur le Commissaire...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

910 Oui, monsieur Dumont, d'après ce que j'ai compris des différentes interventions des derniers jours, en général les réseaux au Québec, à la fois d'aqueduc et d'égout, sont relativement jeunes. Est-ce qu'on peut dire ça?

PAR M. YVAN DUMONT:

915 De façon générale et dans l'ensemble, on parle de réseaux qui sont, compte tenu du kilométrage relativement jeunes, mais qui quand même vieillissent, il y a une partie de ces réseaux-là qui sont quand même relativement âgés et qui, jusqu'à maintenant, ont nécessité peu d'investissements pour leur maintien.

920 Et ce qu'on appréhende pour l'avenir, c'est que les besoins vont augmenter pour garder ces réseaux-là en état.

925 Donc vous avez mentionné que les informations semblaient contradictoires; en fait, ce qu'on voulait faire ressortir, c'est que bien que les réseaux soient relativement jeunes dans leur ensemble, qu'ils vieillissent quand même, et qu'il y a certaines parties de ces réseaux-là qui devront être rénovées dans un futur relativement rapproché.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

930 D'accord, merci.

PAR M. YVAN DUMONT:

935 Alors que jusqu'à présent, on avait peu investi pour le maintien de ces réseaux-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

940 Très bien. L'autre question plus générale, monsieur Latulippe, dans le portrait de la région Chaudière-Appalaches, et on avait vu le même genre de tableau dans celui de la région de Québec, on a un tableau sur la qualité de l'eau qui est classée de mauvaise à bonne avec des pictogrammes et des couleurs différentes, qui ont donné un peu de problème à monsieur Boisvenu d'ailleurs, les couleurs, est-ce que ces classes d'eau de surface sont standardisées?

945 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

950 Madame Patricia Robitaille ou Yves Simoneau.

PAR M. MARC SIMONEAU:

955 L'indice de qualité qui est utilisé pour toutes les rivières du Québec est le même indice, donc on peut prendre les valeurs, et c'est la même chose d'un bassin à l'autre. Il y a aucun problème pour ça.

C'est une méthode qui est standardisée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

960 Donc une rivière qui aura un triangle dans la région de Chaudière-Appalaches, ce qui veut dire qualité d'eau bonne, ce sera l'équivalent d'une rivière en Estrie qui aura un triangle?

PAR M. MARC SIMONEAU:

965 Exactement, on fait référence à la même classe de qualité dans les deux (2) cas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

970 Et est-ce que cette classification-là est reconnue en dehors du Québec, est-ce que c'est un standard?

PAR M. MARC SIMONEAU:

975 C'est un indice qui est basé, ça se compare à ce qui se fait à l'extérieur du Québec, et on est en train présentement d'en préparer un à l'échelle du Canada.

980 Mais pour l'instant, celui du Québec se compare à ce qui se fait à l'extérieur du Québec pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

985 Et quand on voit dans la documentation des classes d'eau de surface qui parlent de normes de base, normes d'eau piscicole, normes d'eau pêchable, normes d'eau potable, est-ce que ça se recoupe avec une mauvaise, bonne, plus ou moins mauvaise, plus ou moins bonne?

PAR M. MARC SIMONEAU:

990 C'est-à-dire que lorsqu'on considère les dix (10) variables physico-chimiques qui ont servi pour constituer notre indice, on fait toujours référence à des critères de qualité qui existent pour chacun des paramètres qui constituent l'indice.

995 Je donne un exemple, on prend le paramètre qui est le phosphore, la norme pour le phosphore pour les eaux de surface est de trente (30) microgrammes par litre. Donc à partir de la valeur, cette valeur de référence là, on va établir nos classes de qualité pour l'indice phosphore.

1000 Donc dans le calcul de l'indice, on prend en compte les critères qui existent pour les différents paramètres et pour les différents usages bien sûr.

1005 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Merci.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1005 Est-ce que vous pouvez déposer ces critères, la définition de ces standards de ces critères?

1015 **PAR M. MARC SIMONEAU:**

1010 Il existe un document publié par le ministère de l'Environnement sur la mécanique de l'indice de qualité.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Donc il a peut-être déjà été déposé, s'il l'avait pas été, on s'assure qu'on l'a?

1020 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est ce qu'on va vérifier, monsieur le Président.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Ça va cher collègue? On retient nos questions pour vous donner une chance de poser les vôtres.

LES AMIS-ES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Alors monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1035

Merci monsieur le Président. Bonjour madame, monsieur. Je m'appelle André Stainier, je suis le président de l'organisme Les Amis-ès de la vallée du Saint-Laurent. C'est un organisme de protection et de promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent qui est particulièrement implanté dans la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches et qui est également actif sur l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent, mais principalement dans ces régions que j'ai citées, ainsi que Mauricie, Centre du Québec d'une part, et Bas-Saint-Laurent d'autre part.

1040

Et c'est donc le Saint-Laurent qui nous préoccupe particulièrement. Et ça tombe bien, parce que le plan d'eau principal de Chaudière-Appalaches, le cours d'eau le plus important de Chaudière-Appalaches, c'est le Saint-Laurent. Et non seulement il est plus important, mais je crois que tout le monde au Québec lui reconnaît une éminence particulière et également une spécificité. Et c'est à tous les plans que cette éminence et cette spécificité se manifestent, je ne m'étendrai pas, mais je veux quand même dire que cela vaut tant au plan écologique par exemple, qu'au plan économique ou qu'au plan de la qualité de vie liée au milieu aquatique, au plan culturel, patrimonial, touristique, récréatif.

1050

Et j'aurai plusieurs questions à poser en préparation de notre intervention par mode de mémoire, et je voudrais en particulier traiter de la question de l'accès public, l'accès public au fleuve Saint-Laurent.

1055

Cet accès public, il est physique, pour pouvoir accéder au fleuve par les rives; il est également visuel et aussi bien touristique que résidentiel. Enfin donc dans le mot accès public, je veux englober tout ce qui est la façon dont quelqu'un peut vraiment jouir du fleuve d'une façon ou d'une autre.

1060

Or, on l'a dit dans le résumé régional, l'accès public est extrêmement limité au Saint-Laurent. À titre d'exemple, entre Québec et Trois-Rivières, il y a un site public important, le Domaine Joly de Lotbinière, et quelques sites, si on peut donner ce nom, aux quais de villages qui permettent d'accéder au fleuve. En dehors de cela, il n'y a pratiquement rien, une petite plage par ci, un petit parc par là, mais c'est extrêmement réduit. C'est un bon exemple.

1065

Alors mes questions, parce que bien sûr, je vais procéder par question en ce moment, portent à la fois sur les rives, disons les rives du fleuve sont extrêmement privatisées, et ma question, parce que ça, c'est bien connu, alors qu'est-ce que, dans le système dans lequel nous

1070 sommes, le système politique et administratif dans lequel nous sommes, qu'est-ce qu'il est possible de faire pour, petit à petit, rendre accessibles au public les rives du Saint-Laurent?

1075 Comment les rendre accessibles à des endroits suffisamment nombreux, suffisamment importants, suffisamment caractéristiques, pour que ça en vaille la peine bien sûr. Il s'agit pas d'une question purement matérielle, tout l'aspect de qualité de l'accès est bien sûr lié à cela.

1080 1085 Et je voudrais concrétiser ma question, encore que j'aimerais qu'on réponde à cette question prise dans son ensemble, par une certaine critique. L'expérience que nous avons est que le ministère, je crois, de l'Environnement qui est responsable de ce dont je vais parler, je pense, semble favorable d'une façon que nous ne comprenons pas à la location de lots de grève, c'est-à-dire à permettre à des gens, non seulement de s'installer comme propriétaires sur un morceau de rive, mais une fois installés comme propriétaires sur ce morceau de rive, d'être le locataire du lit du fleuve en face de chez eux, au point qu'ils peuvent interdire la fréquentation non seulement de leur propriété, mais du fleuve et de la rive en face de chez eux, ce qui cause de très grands problèmes dans les populations que vous devinez.

1090 Ce serait une harmonie de ma question, mais ma question est surtout la question globale, qu'est-ce qu'on peut faire au Québec pour retrouver l'usage public du fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1100 1105 Oui monsieur le Président. Je vais essayer de donner des réponses à tous les questionnements de l'intervenant. Au document de consultation, vous aurez constaté, dans le volet gestion par bassin versant, à la page 24, la gestion intégrée de l'eau amène donc une concertation par tous les usages qui se font sur un cours d'eau. On note à la page 24 "certains usages n'ont pas encore été récupérés", et on mentionne particulièrement, au niveau du fleuve Saint-Laurent, "des usages qui devront faire partie au niveau de la politique de l'eau d'une meilleure approche".

1110 1115 Je souligne également que dans la phase 3 d'un document que nous avons déposé auprès de la Commission, la phase 3 donc de Saint-Laurent Vision 2000, il y a une approche faite par les ZIP que monsieur Stainier doit certainement connaître, qui vise - la phase 3 appuie cette approche, c'est-à-dire une protection et une conservation du Saint-Laurent bien sûr, en favorisant la conservation des populations riveraines et en appuyant financièrement et techniquement la création de nouvelles ZIP, ainsi que la réalisation de projets communautaires qui contribueront à la réalisation des objectifs des phases 3.

1115 Le lien entre la gestion intégrée de l'eau qui n'existe à toutes fins pratiques pas, c'est un des mandats spécifiques d'ailleurs du projet-pilote de gestion intégrée de l'eau du Comité de bassin de

la rivière Chaudière. Je souligne que ce comité de bassin là, évidemment il a une assise sur la rivière Chaudière, et c'est certainement pas un défaut, loin de là, mais il a aussi une exemplarité nationale.

1115

C'est-à-dire que les travaux de ce comité-là serviront à alimenter la réflexion du gouvernement quant à la gestion de l'eau à l'échelle de l'entièreté du bassin hydrographique de la rivière Chaudière et donc éventuellement à d'autres bassins.

1120

Donc la récupération des usages, la fenêtre sur les cours d'eau se fait de différentes façons. Monsieur a posé la question qu'est-ce qu'il est possible de faire, je pense que j'aimerais bien retourner la question de la façon dont le document est confectionné, c'est-à-dire que justement, on se pose un certain nombre de questions dont celle-ci, et on évoque cette problématique-là dans le document de consultation et au-delà du document de consultation, afin d'alimenter notre réflexion sur cette politique-là.

1125

Monsieur Stainier fait également référence à l'octroi de lots de grève, je cherche la terminologie exacte au niveau de la Loi sur le régime des eaux, je vous en ai mentionné lors d'audiences antérieures...

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce sont des baux?

1135

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

... que ce sont des baux, et il y a une régularisation qui se fait, soit par bail, soit par vente de terrain.

1140

Effectivement, il y a aussi, à l'intérieur des plans d'eau, certaines concessions par bail qui sont faites. Je cite de mémoire, j'ai pas de mémoire ici dans la région lesquelles ont été faites, mais sur le lac Memphremagog par exemple, certains emplacements ont été cédés à l'intérieur du domaine hydrique public, ce qu'on appelle des points d'ancrage où on concède une partie du lac par bail à certains individus ou organismes, de façon à ce qu'ils puissent, par exemple, ancrer des bateaux.

1145

C'est évident que cette approche de concession de lots de grève, cette approche de bail qui est concédé à un individu fait en sorte qu'il a certains droits en vertu de ces baux ou ces ventes-là sur le domaine hydrique public, et la réflexion de modification de la Loi sur le régime des eaux qui est actuellement au stade de la réflexion, il n'y a pas de projet de règlement actuellement, mais il y a certainement, dans nos cartons, des modifications qui devraient être apportées à la Loi sur le régime des eaux, tenant compte de ces paramètres-là, au niveau de la gestion intégrée certainement sur ces aspects-là.

1155 Alors je suis d'accord avec l'intervenant, ça pose un certain nombre de paradoxes quand on parle de donner la libre circulation à l'entièreté du public aux plans d'eau, cette concession de lots de grève en eau profonde qui se fait surtout au niveau des concessions, soit pour fins de quai ou de marina, dans certains cas, vient brimer en quelque sorte - entre guillemets - la possibilité pour le public d'avoir accès facilement aux plans d'eau.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1165 J'aimerais poursuivre la question, monsieur Stainier, de la manière suivante! En 1970, le Rapport Legendre avait fait, une des deux (2) grandes constatations du Rapport Legendre qui était une commission sur le droit de l'eau, était que les plans d'eau étaient peu accessibles au public. Et on sent dans ce rapport-là que l'ennemi ou le problème qui est visé, c'est le fait qu'à ce moment-là, les clubs privés de pêche et de chasse avaient comme une mainmise sur un bon nombre des plans d'eau du Québec, et le rapport a finalement conduit à une transformation, ce qu'on a appelé le déclubage d'un certain nombre de lieux, et donc le libre accès du public à certains plans d'eau.

1170 À l'égard du Saint-Laurent, on observe ça aussi depuis dix (10) ans, quinze (15) ans, il y a eu d'immenses efforts de faits pour dépolluer le Saint-Laurent; dans le cadre de Vision Saint-Laurent 2000, la mise en place de ZIP et donc une réappropriation du fleuve par les citoyens et citoyennes.

1175 Évidemment la question qu'on doit vous demander, c'est, de votre côté, avez-vous l'équivalent d'un programme incitatif qui aiderait à l'accès à l'eau!

1180 Est-ce qu'on laisse aller la chose comme elle est là ou si au contraire, d'une manière systématique, dynamique, on essaie de développer par différents programmes, par de l'éducation, par de l'information, par des pressions, par des aménagements divers, pour favoriser l'accès à l'eau?

1185 On sait que dans la région de Montréal, par exemple, il est beaucoup plus facile d'avoir accès au fleuve qu'on l'avait il y a vingt-cinq (25) ans. Alors c'est ça que je vous demande, c'est un peu ce que monsieur Stainier vise.

1190 Est-ce que dans votre panier, est-ce qu'il y a un programme à cette fin ou des intentions de programme à cette fin?

1195 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Mon collègue me fait voir qu'il y a certainement des expériences en région, mais d'une façon concrète et dynamique, il n'y a pas de projet d'accessibilité, à ma connaissance, et mes collègues pourront me corriger, là, si je délire.

1200 Il n'y a pas de projet concret de possibilité pour ouvrir au public l'accès à l'eau, si ce n'est, et je le ressouigne, et je veux pas mettre la charge sur le COBARIC plus que son mandat qui est déjà énorme, mais dans l'optique d'un schéma directeur de l'eau, par exemple, pour l'entièreté d'un bassin hydrographique, on aura, dans un premier temps, et c'est ce que le COBARIC fait actuellement, à prioriser et hiérarchiser les priorités qu'on veut donner sur le bassin hydrographique.

1210 Ce qui fait que ce qui se passe à l'heure actuelle d'une façon sectorielle, on fonctionne soit par MRC, il y a huit (8) MRC par exemple sur le bassin de la rivière Chaudière, chacune par rapport à la politique de protection des rives pourrait dire, moi, je protège sept (7) mètres de la rive, l'autre MRC peut dire trois (3) mètres, dix (10) mètres, etc., chacune indépendamment et selon son schéma d'aménagement.

1215 Ça, cette problématique-là amène le COBARIC à se pencher sur une protection uniforme de l'entièreté du bassin hydrographique. À ce moment-là, est-ce que dans son exploration, le COBARIC arrivera à constater des situations d'impossibilité d'accès aux plans d'eau pour le public! Je pense que dans son investigation, le COBARIC aura à se prononcer ou à tout le moins, à faire des recommandations à cet effet-là.

1220 Mais je reviens à votre question, d'une façon systématique et nationale, il n'y a pas de dossier là-dessus au ministère.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1225 Monsieur Stainier a parlé de qualité d'accès, peut-être qu'il serait intéressant de l'entendre définir ce qu'il entend par qualité d'accès.

1230 Souventefois, les emplacements les plus intéressants du point de vue du contact avec un plan d'eau ou un cours d'eau sont déjà occupés par des résidences privées, on mentionnait l'exemple du Parc Frontenac lors de la présentation. Le Parc Frontenac, pour rendre l'accès public, le gouvernement a dû acquérir ou exproprier de nombreux terrains de villégiature privés, la principale plage de Saint-Daniel, et un ancien territoire qui était occupé par des chalets.

1235 Alors ça, c'est des investissements évidemment qui sont très importants et qui demandent des fonds publics massifs.

Qu'est-ce que vous entendez, monsieur Stainier, par qualité d'accès à un plan d'eau?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1240 C'est très varié, évidemment très complexe, mais je prends quelques exemples. C'est donner accès dans une région donnée aux milieux écologiquement les plus riches de la région, donc la richesse écologique d'un site qu'il faut à la fois conserver mais aussi mettre en valeur...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1245 Et sur le Saint-Laurent par exemple que vous connaissez mieux, dans le secteur ici de Chaudière-Appalaches, ça voudrait dire quoi?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1250 Eh bien, sans vouloir vendre notre action à nous, là, ce n'est pas le lieu, mais depuis trois (3) ans, nous travaillons à Saint-Antoine-de-Tilly avec ce qui est maintenant Les Amis-es du marais de Saint-Antoine-de-Tilly qui ont été créés suite à notre action dans cette municipalité, à remettre en valeur un immense marais riverain de scirpe américain qui donc attire, est un habitat faunique important, et que la population avait plutôt tendance à considérer comme on considérait les marais jusqu'à il y a peu, comme un endroit plutôt sale ou à une "swamp".

1260 Nous avons réussi, auprès d'une partie en tout cas de la population, à remettre en évidence l'intérêt écologique de cette zone de marais. Et les gens s'y intéressent à nouveau, et cet organisme, Les Amis-es du marais de Saint-Antoine-de-Tilly ont un plan directeur qui a été élaboré avec nous, de conservation et de mise en valeur de ce marais qui va conduire à la création d'un observatoire des oiseaux saisonniers, à des pistes de circulation respectueuses du marais, mais permettant quand même d'aller dans le marais et d'y marcher, et de savoir pourquoi c'est intéressant d'aller y marcher, bon.

1265 On espère arriver justement dans la problématique des accès publics à des ententes; nous avons déjà passé un certain nombre de ce qu'on appelle des ententes de conservation volontaire par mode, actuellement par mode uniquement de déclaration d'intention de la part d'un certain nombre de propriétaires qui disent, oui, de fait, moi, pour ma part, je vais veiller à ce que les choses se passent bien devant chez moi dans le marais, donc qui est devant chez eux.

1270 Nous espérons aussi, auprès de certains habitants riverains, obtenir un droit de passage pour les petites promenades enfin publiques que nous voudrions organiser là. Voilà un exemple.

1275 L'autre exemple de qualité, c'est la question des paysages. Vous savez sans doute que l'origine de notre organisme est un intérêt que certains ont trouvé exagéré que nous avons eu pour le paysage de Grondines-Lotbinière, et l'accès au fleuve pour nous, c'est aussi donner accès à la contemplation des paysages de la Vallée-du-Saint-Laurent.

1280 Alors tous les sites ne sont pas aussi propices les uns que les autres bien sûr à cette contemplation, et on souhaiterait qu'il y ait des accès publics là où le paysage peut être contemplé. Ce qui veut dire un règlement résidentiel, ne pas permettre qu'on se construise en hauteur, en tout

cas sur la falaise, de façon à ce que personne ne voit plus rien, sauf l'habitant de la maison, et puis l'accès à des points de vue que l'on peut organiser. Enfin, je pourrais continuer, mais je pense...

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, on a compris ce point-là.

1290 Je vais retourner maintenant à monsieur Latulippe sur la deuxième partie de la question, pour ce qui est des baux en eau profonde. Hier, vous nous avez dit, pour les baux pour les lots de grève, que principalement c'était fait pour régulariser des droits déjà anciens qui étaient acquis, et que c'était moins pour autoriser des usages actuels.

1295 Aujourd'hui, vous avez plutôt insisté sur certains nouveaux usages, certains baux qui sont accordés en parlant de marina ou de choses comme ça. Est-ce qu'il y a des critères d'accès publics qui conditionnent maintenant l'émission des nouveaux baux?

1300 Les situations anciennes, elles sont anciennes, il y a un droit acquis, on verra si on peut changer la loi, mais par rapport à la pratique actuelle du ministère à accorder des baux, êtes-vous en train d'inscrire des principes nouveaux dans le sens de ce que demande monsieur Stainier?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1305 Je veux bien clarifier, monsieur le Président, si vous permettez! Lorsque j'évoquais le fait de l'octroi de baux ou de ventes, c'est une façon légale en vertu de la Loi sur le régime des eaux de régulariser une situation qui existe et qui perdure habituellement depuis plusieurs années. Donc c'est un empiétement sur le lit du fleuve ou des cours d'eau.

1310 Alors la loi nous autorise à procéder de cette façon-là. Si l'individu fait du remblayage, et on ne parle que de remblayage, je vais vous parler de marina plus tard, le remblayage nouveau, alors à ce moment-là, la direction régionale du ministère qui est le bras opérationnel va sans doute, sur plainte ou par inspection, agir, et monsieur Boisvenu pourra commenter là-dessus...

1315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La démarcation historique entre ce qui est ancien, c'est quelle date, c'est avant 1950, avant 1975?

1320 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est un vieil empiétement. C'est pas ce que vous avez fait la semaine dernière ou le mois dernier.

1325 Évidemment, il y a une évaluation à faire, là. Si le ministère n'a pas pu détecter votre empiétement que vous avez fait en juin dernier, ce n'est pas plus légal pour autant, et lorsque vous aurez à faire une demande par détection d'empiétement, on pourrait refuser et dire, c'est un 22 qui s'applique, et là, à ce moment-là, la direction régionale agira. Ça, c'est une distinction à faire.

1330 En outre, dans la Loi sur le régime des eaux, et les critères que vous évoquez, il y a une directive qu'on pourra déposer à la Commission...

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 On voit que l'habitude est en train de se faire!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1340 Voilà. Alors qu'on déposera auprès de la Commission, qui est une directive, à toutes fins pratiques, publique, sur l'octroi de baux, de quelle façon ça se fait. Il y a évidemment le Règlement sur le domaine hydrique public qui conditionne aussi cette démarche-là.

1345 J'aimerais vous souligner, et au niveau des quais et des marinas, il y a aussi des possibilités, évidemment on parle de marinas en bas de quatre-vingt-dix-neuf (99) bateaux, parce que là, il y a une étude d'impact et tout le tralala. Mais en bas de ça, ces demandes de marinas, donc d'extension sur le domaine hydrique public, sont aussi gérées par la même directive et le même Règlement sur le domaine hydrique public.

1350 Mais je pense que tout ça fait appel, et monsieur Stainier a une intervention tout à fait pertinente en ce sens-là, que je raccrocherais dans ce que j'évoquais dans la présentation au niveau de la complexité des lois, au niveau aussi de la multiplicité des intervenants, plusieurs ministères, plusieurs gouvernements, les municipalités et tout ça qui interviennent.

1355 Si vous permettez, je vous citerais un extrait d'un petit document interne dont sans doute vous me demanderez copie, qui rapporte un peu au niveau du droit et qui s'intitule "Le régime général des eaux et des lits des cours d'eau au Québec, un aperçu" et qui rapporte des éléments juridiques qui expliquent, je ne donnerai pas de solution par rapport à cet élément-là, mais qui expliquent un peu d'où on part. Et je pense que ça pourrait éclairer à tout le moins les intervenants qui sont à construire, comme vous l'avez employé, leurs connaissances en vue d'un mémoire.

1360 On y dit, il y a deux (2) ou trois (3) paragraphes, j'en aurais pour deux (2) minutes, vous permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 Oui.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1370 Alors le critère de navigation, au départ la société faisait en sorte qu'on évaluait la navigabilité des cours d'eau par rapport à la commercialisation.

1375 "À la suite de l'évolution de la société et du développement technologique, les gouvernements ont réalisé qu'ils conféraient des droits de grande importance aux propriétaires riverains des cours d'eau non navigables en leur concédant la propriété du lit de ces rivières non navigables. L'État leur conférait aussi le droit d'extraire le produit qui en fait partie. De plus, ces rivières pouvaient aussi représenter de grandes forces hydrauliques qui devaient n'être concédées qu'à ceux qui peuvent les développer pour les fins de l'industrie et des services publics.

1380 "Le critère de navigation est devenu au surplus désuet car il ne tient pas compte des utilisations sociales ou récréatives de l'eau, comme par exemple le droit de pêche qui est relié à la propriété du lit des cours d'eau."

1385 Et je passerai à mon collègue, le directeur régional, des éléments d'informations complémentaires à cet effet-là.

1390 "Ainsi, l'État a entrepris de ne plus privatiser les lits des cours d'eau non navigables, permettant ainsi un contrôle de ces derniers et de leurs ressources. En 1884, le gouvernement créa d'abord la réserve des trois chaînes, cette réserve conserve au gouvernement la propriété des bandes de terrains d'environ cent quatre-vingt-dix-huit (198) pieds aux abords des cours d'eau non navigables. L'État restait donc propriétaire du lit de ces rivières. Cette réserve n'étant pas connue de tous, plusieurs citoyens se sont retrouvés bâties sur les terres de l'État."

1395 Ça peut expliquer un peu les empiétements qui sont anciens.

1400 "Ainsi, l'article 400 du Code civil du Québec fut modifié pour inclure dans le domaine public tous les cours d'eau non navigables et flottables et de leurs rives bordant les terrains aliénés par l'État après le 9 février 1918."

1405 Un dernier petit paragraphe:

1410 "En conséquence, depuis le 1^{er} juin 84, les cours d'eau non navigables font partie du domaine public. Ils n'appartiennent à un particulier que s'ils ont été cédés avant le 1^{er} juin 84."

1415 Tous ces chiffres-là se retrouvent en résumé dans le document de consultation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 On parle toujours de 1984, là?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1884.

1415 "Ou s'ils ne font l'objet d'une concession expresse. En 1987, la réserve des trois chaînes fut définitivement abolie pour régulariser la situation des propriétaires riverains qui étaient construits sur les terres de la Couronne, et l'État conserva la propriété du lit de ces cours d'eau."

1420 Et je termine:

1425 "L'objectif du nouveau régime confirmé par l'article 919 du nouveau Code civil - on sait que le Code civil a été rafraîchi récemment - est de préserver au sein de l'État la propriété du lit des cours d'eau."

1430 Et ainsi de suite, là, je vous passerais le reste qui est assez juridique. Tout ça, non pas pour justifier, mais pour expliquer à tout le moins la démarche qui découle de plusieurs années de droit de propriété, tout ça.

1435 Maintenant, on en est aujourd'hui à une consultation publique sur l'eau qui vise, et on le voit dans le document, à refaire, non pas à refaire le statut juridique, mais à entendre la population sur, est-ce que le statut juridique de l'eau - je vous soulignais, dans une soirée antérieure, le statut juridique de l'eau souterraine est privé, celui de l'eau de surface est commun, maintenant ce n'est pas aussi simple que ça, on le dit dans le document de consultation. Il y a une foule de lois, le corpus législatif est énorme, et les intervenants, c'est énorme.

1440 Donc je pense que des interventions dans un mémoire qui donneraient un peu l'air d'aller dont on devra tenir compte dans la politique va nous aider certainement à donner une orientation à cette politique.

1440 PAR LE PRÉSIDENT:

Donc évidemment, ce document-là, vous allez me le déposer, ça va de soi. Maintenant que vous me l'avez annoncé, il s'appelle comment?

1445 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est une note interne qui s'intitule "Le régime général des eaux et des lits des cours d'eau au Québec, un aperçu". Il faut le prendre sous toutes réserves, là, c'est pas un document officiel. C'est un document d'amorce disons de recherche.

1450 PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1455 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Si vous permettez...

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Oui, avant que vous le passiez, c'est le deuxième commentaire que je veux faire, c'est que pour l'instant, et je comprends votre situation de gestionnaire qui est obligé de gérer avec les lois et leur complexité, mais il semble pas y avoir de critère d'usage collectif qui préside à l'émission des nouveaux baux concédés sur le territoire hydrique?

1465 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je ne dirais pas que c'est absolument et complètement exclu, mais disons que l'octroi d'un bail, en vertu du règlement, se fait à partir de critères techniques et normatifs, et si vous rencontrez 1470 ces critères-là, à moins qu'on découvre une énormité, vous allez avoir votre bail ou on va passer une vente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Très bien.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1480 Monsieur le Président, mon collègue aurait certainement, si on ne l'a pas, une approche complète nationale, il y a des projets-pilotes qui se font dans certaines municipalités, et si vous permettez, je passerais la parole à mon collègue, monsieur Boisvenu.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

1485 Merci monsieur le Président. Sans avoir la prétention de répondre à monsieur Stainier, l'accessibilité pour le ministère au cours d'eau, particulièrement à la ressource, on parle ici au niveau de la pêche entre autres, est une préoccupation qui existe depuis dix-quinze (10-15) ans. Particulièrement dans les régions du sud du Québec, on parle ici de Montérégie, de l'Estrie, Chaudière-Appalaches, où les terres étant privatisées ou privées à quatre-vingt-dix pour cent (90%), dans le cas de l'Estrie quatre-vingt-quinze pour cent (95%), ça rend de plus en plus difficile l'accessibilité à la ressource, tant au niveau de la chasse et de la pêche. Ici, on parle de l'eau, donc je veux parler de la pêche.

1495 Donc ce qu'on développe de plus en plus avec les propriétaires privés et des associations qui se créent, pour avoir accès à la ressource, accès aux cours d'eau, c'est d'initier des protocoles

d'entente entre le ministère, ces propriétaires privés là et ces associations-là, pour se donner des accès à la ressource au cours d'eau.

1500 Je mentionne un projet qui est actuellement sur la rivière Nicolet, qui est là depuis plusieurs années, où c'est une association du milieu qui a pris en charge les tronçons de cours d'eau, et moyennant une faible cotisation, les gens du milieu, les gens de l'extérieur peuvent venir pêcher ou ont accès au cours d'eau pour pratiquer des activités comme le canotage.

1505 Donc c'est une façon qu'on a fait en sorte d'ouvrir des barrières qui étaient fermées, faire en sorte que les cours d'eau soient de plus en plus accessibles. Ça répond peut-être pas à la préoccupation de monsieur Stainier par rapport au fleuve Saint-Laurent, mais par rapport aux petits cours d'eau dans les régions où ce qu'il y a des ressources disponibles, on a de plus en plus cette approche-là d'ententes à trois (3) parties.

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1515 Alors donc, résumons ce qu'on vient d'entendre, monsieur Stainier. Non, il n'y a pas de programme général d'accès au fleuve. Par ailleurs, dans l'octroi de baux, les critères à dimension sociale ne sont pas directement intégrés, ce sont plutôt pour l'instant dans l'état du droit des critères techniques.

1520 Par ailleurs, monsieur Latulippe rappelle que la perspective de la gestion de bassin est une perspective de concertation des usages et que donc, dans la mesure où la culture organisationnelle va bouger vers des gestions de bassin, les objectifs d'accès vont être mieux intégrés.

1525 Et au niveau régional et au niveau local, le ministère de l'Environnement intervient effectivement pour assurer des communications entre les propriétaires privés et des usages publics et des accès aux cours d'eau. Voilà le niveau où on en est.

1525 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Est-ce que je pourrais poursuivre sur cette question-là, l'approfondir, en faisant intervenir l'aspect municipal!

1530 Au sens où l'expérience d'organismes comme le nôtre fait qu'un de nos interlocuteurs privilégié dans le milieu est la municipalité. Et nous disons que nous avons un objectif ou un idéal ou un rêve, c'est - je vais le dire comme ça comme point de départ - d'aboutir à ce que dans toutes les municipalités du Québec, il y ait un parc riverain du Saint-Laurent, il y ait un parc riverain public.

1535 Bon, ça, disons, c'est un idéal, mais la question que je pose à ce sujet-là: est-ce que les municipalités ne sont pas particulièrement bien placées pour recréer des accès publics du type justement de qualité dont on parlait, du type par exemple parc public riverain, ce qu'on appelle souvent un parc linéaire, un parc qui permet d'avoir accès à l'eau et éventuellement de s'y baigner

1540 quand ce sera possible, mais aussi simplement de se promener au bord de l'eau, d'avoir accès à certains milieux écologiques intéressants? Il ne s'agit pas d'avoir une bande de béton au bord de l'eau.

1545 Est-ce que le municipal n'a pas des armes pour cela? Et si vous voulez bien, je vais terminer ma question en passant de la municipalité à la MRC, est-ce que je comprends bien que la révision des schémas d'aménagement qui est en cours doit entre autres, ce qui n'était pas le cas dans la première génération des schémas, doit entre autres prévoir ce que la MRC a à dire sur le lit du fleuve qui est en face de chez elle? Jusqu'à présent, le schéma s'arrêtait au sol, à la rive, à ce que je comprends, et maintenant la MRC devrait aussi dire des choses sur comment ça va se passer avec le fleuve en face de chez nous, pour les juridictions de ce type-là.

1550 1555 Donc mélanger qu'est-ce que les municipalités sont capables de faire et qu'est-ce que la révision des schémas d'aménagement va permettre, d'ailleurs en conjonction les uns avec les autres, de faire dans le sens de l'accès public que je viens de développer.

1555 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va vérifier auprès de monsieur Yvan Dumont qui est représentant des Affaires municipales.

1560 1565 Donc la question est de savoir, est-ce que pour les municipalités riveraines du fleuve, il est pensable d'inciter les municipalités ou de mettre sur pied des programmes à cette fin pour les inciter à faire des parcs riverains publics sur le bord du fleuve et en même temps, est-ce qu'il est possible d'intégrer de telles préoccupations dans les nouveaux plans d'aménagement des MRC dans la révision des plans, les MRC qui ont une partie de leur territoire en bordure du fleuve?

PAR M. YVAN DUMONT:

1570 Dans un premier temps, je dirais qu'effectivement, les municipalités ont le pouvoir et la possibilité d'aménager et même de réserver des accès publics à l'eau, soit par leur Règlement de zonage. Elles ont également la possibilité éventuellement d'aller jusqu'à l'expropriation pour récupérer des accès publics à l'eau à ce titre-là, je veux dire il y a un exemple dans la région, il y a la Ville de Sainte-Foy, je pense, qui a récupéré tout un secteur qui était de propriété privée, la Plage Jacques-Cartier, pour en faire un parc municipal public.

1575 Donc les municipalités ont effectivement le pouvoir, soit de récupérer des espaces, ou de préserver des espaces pour des accès publics à l'eau.

1580 Maintenant, le document d'orientation pour les schémas d'aménagement présente également des objectifs et des orientations en matière d'aménagement de parcs par les municipalités, donc pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

1585 Là, par contre, où je ne peux répondre en tout cas dans l'immédiat à votre question, à savoir est-ce que les orientations vont, c'est-à-dire les orientations qui sont proposées aux MRC dans le cadre des schémas d'aménagement vont aussi loin que de leur donner certaines responsabilités ou certains pouvoirs sur le lit même du fleuve, ça écoutez, je peux pas répondre à cette question-là de façon précise.

 Je pourrai vérifier et revenir avec une réponse sur ce point-là.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Latulippe.

1595 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1600 Peut-être en complément! En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC ont le devoir de:

1605 "Déterminer tout ou partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique."

1610 Et dans cette loi-là, on a introduit en 93 une foule d'articles permettant la protection de la rive du littoral et de la plaine inondable. Donc on parle ici, par exemple du littoral, cette obligation-là est faite en vertu du schéma d'aménagement, donc on en tient compte dans le schéma d'aménagement de la MRC, et par le biais de la conformité, ça se traduit dans les règlements d'urbanisme, et ça devient une loi, même si ce n'est qu'une politique.

1615 À l'heure actuelle, la politique de la protection des rives, elle se retrouve par le jeu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une réglementation, si vous voulez, par la gauche, à partir du moment où on intègre au règlement d'urbanisme.

 Donc la MRC peut certainement, et les municipalités locales agir de façon très spécifique au niveau de l'environnement et au niveau de la protection et de la gestion de leur territoire.

1615 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Vous citez l'article 6?

1620 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

 L'article 5, paragraphe 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1625 Merci. Monsieur Dumont, vous avez donné les pouvoirs des municipalités, mais est-ce que le ministère a un programme pour aider les municipalités ou des guides ou des orientations qui permettraient aux conseils municipaux ou aux maires d'avoir des bonnes idées?

PAR M. YVAN DUMONT:

1630 En dehors du document d'orientation, non, en tout cas à ma connaissance, je ne vois pas de ce genre d'outil là qui serait à la disposition des municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1635 D'accord. Est-ce que les quais qui existent dans la plupart des villages, il y a trente-cinq (35) ans à peu près, chaque village avait son quai, et certains d'entre eux étaient utilisés par des barges du Saint-Laurent ou les goélettes, et le quai, à marée haute, servait aussi pour plonger et nager, et il y avait souvent une possibilité de stationner à proximité du quai, est-ce que ces équipements-là appartiennent à qui et quel est l'état de ces équipements-là?

1640 Est-ce que ça peut être utilisé par une municipalité comme point de départ d'un parc linéaire ou d'un parc riverain?

1645 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1650 Je m'excuse, j'ai été distrait, je n'ai pas compris la question. C'est qu'on me soulignait, je voulais préciser à la Commission, monsieur Dumont est ingénieur, si je réponds au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, c'est que j'ai déjà été avocat au ministère des Affaires municipales. C'est certainement pas pour indisposer mon collègue sur l'aménagement du territoire, c'est peut-être moins son domaine.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1655 Non, mais vous avez juste lu la loi, alors faites-vous en pas.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1660 Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1665 Alors étant donné que vous étiez distrait, est-ce qu'il y a quelqu'un qui connaît la problématique des quais?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

1670 Oui, pour ce qui est des quais, au ministère des Ressources naturelles, les quais le long du fleuve j'entends, on transfère l'autorité de ces terrains-là au fédéral. Et tant que le gouvernement du Canada a besoin des quais le long du fleuve, c'est sa juridiction. Et actuellement, on assiste au délabrement de plusieurs quais, et occasionnellement, il y a rétrocession à l'État du Québec de ces terrains-là.

1675 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc actuellement, c'est des propriétés fédérales, tous les quais le long du Saint-Laurent?

1680 **PAR M. ANDRÉ DAIGLE:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1685 Et il y a rétrocession progressive au gouvernement du Québec?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

1690 C'est à la demande du gouvernement fédéral, s'il ne veut plus disposer de ces quais-là, soit les phares, les balises pour la navigation et ces choses-là. On transfère l'autorité, c'est comme ça qu'on donne l'autorité pour gérer ces terrains-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1695 Et est-ce qu'il y en a qui ont été transférés jusqu'à maintenant?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

Oui, ça se fait dans les deux (2) sens.

1700 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et est-ce que c'est une base possible à utiliser pour des accès publics au fleuve?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

1705 Je peux pas vous répondre. Il faudrait demander, là, qu'est-ce qui est possible juridiquement de faire avec une propriété fédérale, pour garantir la sécurité, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1710

Non, mais dans la mesure où ils seraient transférables ou rétrocédés au Québec!

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

1715 Ah, dans la mesure où ça devient propriété du Québec, oui.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1720 J'oserais vous répondre à titre de citoyen de Lévis! À ma connaissance, il y a aussi des municipalités qui peuvent acquérir des quais de gré à gré en négociant avec le fédéral. Le Quai Paquet par exemple à Lévis en est un où est-ce que la municipalité a décidé d'acquérir ce quai-là pour fins d'utilité publique et d'accès public.

1725 La suite, ça relève, je crois, de la municipalité.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1730 Monsieur le Commissaire, si je peux me permettre d'intervenir, parce que là, je viens de comprendre la question, et d'autant que ça se fait au ministère de l'Environnement et dans ma direction!

1735 Alors les quais ont été cédés au fédéral pour fins de gestion et d'administration de quais seulement.

Or lorsque le gouvernement fédéral ne se sert plus d'un quai pour cet objet-là, il doit, en vertu de décret spécifique, rétrocéder au gouvernement du Québec la quai ou l'aire localisée dans le fleuve par exemple. À cet effet-là, il y a une rétrocession qui doit se faire.

1740 Je vous donne un exemple, et à ce moment-là, parfois la municipalité en acquiert la propriété qui se fait concéder pour le coût d'un dollar (1 \$), c'est pas tellement payant lorsque c'est une municipalité qui agit dans le dossier pour le ministère, mais c'est privilégié disons, alors à Sept-Îles par exemple, il y a une partie du quai qui est rétrocédée du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, parce qu'il n'agit plus en tant que gestionnaire de ce quai-là, et donc ce quai-là peut servir de batture pour une marina qui appartient à l'heure actuelle, au moment où je vous parle, je pense à un club privé.

1750 Mais la municipalité pourrait acquérir, et nous sommes très favorables à ce qu'elle acquiert cette portion-là qui nous est rétrocédée, afin qu'elle fasse par exemple un parc, complète son parc linéaire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et ici dans la région, du côté de Montmagny par exemple, est-ce qu'il y a des initiatives dans ce sens-là, d'utilisation de quai à des fins d'accès public?

1755

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je devrai prendre note de la question et vérifier spécifiquement s'il y a des quais dans la région de Montmagny.

1760

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Stainier, est-ce que vous pensez que ça pourrait être un contributif à l'accès?

1765

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Le dossier des quais est quelque chose qui est très travaillé, et de fait dans la région, je peux citer les quais de Leclercville et de Lotbinière qui ont été rétrocédés aux municipalités, après avoir été restaurés par disons le fédéral, enfin il y a plusieurs ministères fédéraux qui ont été impliqués là-dedans.

Et nous avons des choses à dire là-dessus aussi, je ne pensais pas du tout l'aborder, mais je pense qu'il serait important, bon, avec le ministère, de savoir comment ça se passe, ce n'est pas à moi à l'expliquer.

1775

Mais ce que nous regrettons quant à nous, c'est que la restauration des quais est le plus souvent faite de telle façon qu'ils coupent l'accès à l'eau au lieu de le rendre. Pour des raisons d'ingénieurs, on pense, et puis pour des raisons, parce que la restauration des rives, après avoir été faite par des murs de béton, se fait maintenant par de l'enrochement massif, ce qui est aussi déjà dépassé, et on cherche à restaurer les rives maintenant d'une façon par de la naturalisation, on voudrait que la restauration des quais se fasse techniquement de telle façon que l'usage du quai pour un accès à l'eau, que ce soit un accès pour embarquer sur une petite embarcation pour pêcher, pour se baigner, pour plonger comme vous disiez, à marée haute, soit possible.

1785

Or actuellement, les deux (2) quais que je vous ai cités, il y en a d'autres parce que c'est très connu, Portneuf, Deschambault, ont été enrochés, de telle façon que lorsque vous êtes sur le quai le fleuve est plus loin de vous que quand vous êtes sur la rive, à cause de la pyramide que forme l'enrochement. Et ça, nous trouvons ça vraiment regrettable.

1790

Et on a réussi à obtenir des améliorations, par exemple le quai de Leclercville, sur un de ses côtés, garde sa rampe d'accès à l'eau, on a réussi à convaincre le fédéral de faire la dépense nécessaire pour qu'un mur prenne la place de cet enrochement.

Je sais aussi, sans l'avoir vu moi-même, qu'à la Malbaie, à Saint-Joseph-de-la-Rive, excusez-moi, on a restauré le quai qui est d'ailleurs le point de départ du Musée de la mer qui est

installé à Saint-Joseph-de-la-Rive, on a restauré un quai d'une façon, d'un côté, d'une façon de type ainsi ingénier et de l'autre, d'une façon qui permet aux bateaux de recommencer à accoster, aux petits bateaux, aux goélettes notamment de ce musée.

1800 Donc je pense, enfin, qu'il y a à encourager les ministères responsables à obtenir des restaurateurs de quais, qui les restaurent d'une façon qui favorise l'accès au fleuve, et la Commission va sans doute essayer d'éclairer ce sujet-là plus avant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1805 Donc c'est une question de façon de faire, façon de restaurer, façon d'enrocher qui est en cause et qui peut modifier l'accès finalement.

1810 C'est intéressant, parce que cette question-là, on se souvient que les quais le long du Saint-Laurent, chacun des villages, entre autres vous avez mentionné Portneuf, il y a un quai à Cap-Santé, il y en a un aux Écureuils, il y en a un à Deschambault, et ces quais-là, souvent, étaient bouillonnants d'activités: après la grand-messe du dimanche, il y avait des rendez-vous sur le quai!

1815 C'était un point de départ pour les activités nautiques, pour la baignade, et l'automne, les quais étaient envahis de pêcheurs d'éperlan tout le long du Saint-Laurent.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

1820 Mais je peux pas m'empêcher, monsieur le Président, de citer l'exemple du quai de Saint-Jean-Port-Joli qui a été l'objet d'une forme de saisie par le fédéral cette année, parce que le fédéral l'estimait trop dangereux pour l'usage que les groupes de la population voulaient en faire, et là, il y a eu la créativité de la population qui s'est exprimée. Les artistes de Saint-Jean-Port-Joli ont décidé de faire un musée à ciel ouvert sur le quai de Saint-Jean-Port-Joli, ce qui a coupé dans l'oeuf les velléités d'expulsion et d'installation de fil barbelé pour empêcher l'accès au fleuve, tout en faisant des choses de façon sécuritaire.

1830 Donc il y a toutes sortes de façons. C'est un lieu de promenade, mais ça peut être un lieu d'exposition à ciel ouvert, dans la mesure où le cadre ne devient pas un cadre de roche, de béton, enfin que je décrirais tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Voilà. Merci monsieur Stainier.

1835 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

1840 Monsieur le Président, est-ce qu'on peut demander à monsieur Latulippe cette recherche que vous allez faire sur les quais pour le secteur ici, qu'ils aillent au moins jusqu'au secteur L'Islet, incluant jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli, s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Certainement madame.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

YVES PAGÉ

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Je demande monsieur Yves Pagé s'il vous plaît.

1855

PAR M. YVES PAGÉ:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire!

1860

Monsieur le Président, je suis ici en tant que citoyen, préoccupé par les questions reliées à la qualité de l'environnement et plus particulièrement à la qualité de l'eau. Dans les années soixante-dix, le ministre responsable de l'environnement au Québec, à cette époque-là, a déclaré que lorsqu'il y avait répercussion sur l'environnement d'un projet ou d'une activité, on devait se préoccuper principalement de l'impact du projet ou de l'activité sur l'environnement d'abord, plutôt que de se préoccuper de l'intervenant, de celui qui causait l'impact sur l'environnement.

1865

Le ministre à l'époque voulait sans doute exprimer que celui qui réalise une activité susceptible de modifier la qualité de l'environnement doit en répondre en suivant une procédure, peu importe que ce promoteur soit privé, public, et peu importe les faits pour lesquels il réalise son projet.

1870

Quelques années plus tard, entrait en vigueur un Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Et on y voyait une exception. En effet, les travaux en cours d'eau, dragage, remplissage, redressement, etc., etc., la liste est assez longue, étaient assujettis à la procédure, sauf les projets réalisés à des fins agricoles ou des projets qui étaient sous réglementation municipale, c'est-à-dire les cours d'eau dits municipaux qu'on s'est, je dirais pas amusé, mais qu'on s'est complu à redresser, à élargir pendant de nombreuses années.

1875

Monsieur Latulippe mentionnait tantôt, à la page 21, et je cite cinq (5) lignes qu'il a lui-même rapportées:

1880

"Dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation des engrains, des pesticides et des rejets des animaux."

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pagé, vous citez?

PAR M. YVES PAGÉ:

1890

Du texte de document de consultation.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. YVES PAGÉ:

Page 21 en bas de la page et le haut de la page 22.

1900 Cependant, on peut expliquer cette situation à partir du fait, entre autres, qu'il y a des décharges, des fossés et des ruisseaux ont été aménagés et mis en valeur - pour utiliser le terme du ministère de l'Agriculture - afin d'accélérer le drainage des terres agricoles. Ces travaux sont donc exclus de la procédure d'évaluation environnementale, compte tenu qu'ils sont réalisés à des fins agricoles ou des cours d'eau sous réglementation municipale.

1905 Les impacts majeurs causés par ces travaux sont relativement bien connus. C'est d'abord le transport des sédiments, c'est l'écoulement plus rapide, l'entraînement de matières nutritives et de pesticides, l'ensemencement de frayères, des variations importantes de débits...

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je voudrais pas que vous me fassiez un mémoire, monsieur Pagé!

1915 **PAR M. YVES PAGÉ:**

Non, mais il me reste deux (2) lignes avant ma question.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

1925 **PAR M. YVES PAGÉ:**

... importantes de débits et leurs conséquences sur les organismes vivants.

1930 Ma question est la suivante! Dans un projet de politique de gestion de l'eau, est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention de considérer tous les projets ayant des impacts sur l'environnement, et particulièrement sur l'eau, parce que c'est ce qui nous intéresse ici, sur un même pied, peu importe à quelles fins ils sont réalisés, et peu importe qui les réalise ou les fait réaliser, soit une entreprise privée, une organisation publique gouvernementale ou municipale.

Et si oui, quels sont les moyens qu'il va prendre, et si non, sur quels principes va-t-il se baser?

1935 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est important votre question, mais ce sera surtout important que vous nous disiez, peut-être durant la phase 2, ce que vous, vous en pensez. Parce que c'est une consultation, donc si vous croyez que ces projets-là, à des fins agricoles ou à des fins municipales, doivent être inclus dans la procédure, et s'il y a un bon consensus là-dessus, c'est un élément qui pourrait se dégager d'une consultation comme celle-là.

Parce que souvent, on pose des questions au ministère, avez-vous l'intention de, avez-vous l'intention de, mais c'est important aussi de dégager des enjeux et surtout de profiler des perspectives.

PAR LE PRÉSIDENT:

Cela d'autant plus que monsieur Pagé connaît assez bien la procédure. Oui monsieur Latulippe!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors je pense que la table est mise, et monsieur Genest a bien mis en perspective l'approche que j'aurais faite de toute façon au départ.

Je vous souligne, monsieur le Président, que la problématique du drainage des cours d'eau agricoles, bon, on l'a déjà soulevé dans une rencontre antérieure, je pense que, bon, comme l'a dit monsieur Genest, je reviendrais pas là-dessus, c'est un élément que l'intervenant pourrait faire dans un mémoire et dont on aura à tenir compte dans la rédaction de la politique, dans un premier temps.

Mais je voudrais rappeler les éléments au niveau de cette artificialisation des cours d'eau qui a été faite antérieurement. On sait, et mes collègues du MAPAQ pourront faire du pouce comme on dit sur ces éléments-là, où il est ressorti qu'il y avait un certain nombre de kilométrage, de milliers de kilométrage qui avaient été artificialisés au niveau du drainage agricole. Depuis 1994, cette artificialisation-là a été, à toutes fins pratiques, stoppée et transférée au monde municipal pour, non pas renaturaliser...

PAR LE PRÉSIDENT:

94.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

94; donc en 94, le transfert a été fait pour l'entretien de ces fossés agricoles là. Il était pas question, au niveau du monde municipal, de renaturaliser ces fossés-là ou d'en faire d'autres.

	Parce que la question avait été soulevée, est-ce qu'on continue - c'est monsieur Genest qui soulevait cette question - est-ce qu'on continue, depuis 94, à faire l'artificialisation de ces cours d'eau là!
1980	Donc c'est sûr que c'est un état de fait. En 94, ça a été transféré au monde municipal. Nous avons déposé auprès de la Commission un bilan des travaux qui ont été effectués en 95 par le milieu municipal. Nous avons également déposé auprès de la Commission un second bilan, 96, à cet effet.
1985	
1990	Vous nous aviez, monsieur le Président, demandé s'il y aurait un bilan 97, je vous avais répondu qu'il y en aura pas; c'est une situation qui a nécessité, de la part du ministère, en collaboration avec l'UMRCQ et le MAPAQ, un développement d'un comité pour la formation et suivre la façon dont les municipalités doivent effectuer le suivi de cette problématique-là.
1995	Mes collègues du MAPAQ pourraient peut-être expliquer avant 94, mais depuis, c'est la situation qui prévaut.
2000	PAR LE PRÉSIDENT:
2005	J'essaie de comprendre, monsieur Latulippe. Vous me dites que depuis 94, ça a été transféré aux municipalités, seulement pour l'entretien?
2010	PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:
2015	Oui, et non pas pour l'aménagement.
	PAR LE PRÉSIDENT:
2020	Est-ce qu'il y a encore de nouveaux travaux, il y a encore des travaux qui se font pour intervenir sur le milieu hydrique à des fins agricoles, pour redresser les cours d'eau, pour accélérer les débits, etc.?
	PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:
	Cette question-là pourrait être posée en partie certainement au MAPAQ. Ce que je peux vous répondre, c'est qu'au niveau des municipalités, ils n'ont pas le mandat d'en faire d'autres; ils ont le mandat d'entretenir ce qui a été fait sans l'exagérer et sans rénover, mais de bien le continuer comme il est là, de l'entretenir.
	PAR LE PRÉSIDENT:
	Ça, c'est deux (2) conditions dont il faut juger de la rigueur, mais pour les nouveaux, voulez-vous me dire que les nouveaux ne relèvent plus du tout du ministère de l'Environnement?

2025 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est-à-dire que ça, on parle pour la situation présente. Si jamais la municipalité veut faire des travaux de drainage agricole de nouveau, à ce moment-là ça nécessite l'approbation du ministère de l'Environnement. Elle devra s'adresser à la direction régionale.

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce n'est toujours pas soumis aux évaluations d'impact?

2035 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Non.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est soumis à une simple autorisation sous l'article 22?

2045 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Vous dites une simple autorisation, à une autorisation de 22, elle n'est pas toujours simple.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez le droit de censurer mes adjectifs s'ils sont fautifs.

2055 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur le Président, le document "Portrait régional", à la page 21 qui a été présentée tout à l'heure par monsieur Boisvenu, est particulièrement éloquente sur cette question-là. On dit que:

2060 "Les interventions pour recalibrer, redresser et reprofilier les cours d'eau, de manière à accélérer l'évacuation des eaux qui ruissellent sur les sols agricoles", ont eu pour effet de les transformer en "simples canaux d'évacuation moins diversifiés et moins aptes à jouer leur rôle d'habitat pour la faune. Dans le bassin de la rivière Boyer, ces redressements ont été effectués sur soixante-treize pour cent (73%) de toute la longueur des cours d'eau. Cette situation est probablement comparable dans l'ensemble des cours d'eau situés dans la plaine agricole de la région."

PAR LE PRÉSIDENT:

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2070 Je pense, monsieur le Président, que de toute façon, ça avait fait partie d'un bilan environnemental 88 et 92, si je ne me trompe pas dans les années, sur ce constat-là. Donc on n'est certainement pas là pour nier ce constat-là, on en fait état effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 D'où la justesse de la question de monsieur Yves Pagé, est-ce que le gouvernement a l'intention de considérer tous les projets sur le même pied, indépendamment du promoteur qui les fait?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

La justesse du questionnement, comme vous dites, oui, c'est un questionnement très juste.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 Est-ce qu'il y a une réponse à cette question-là de votre part?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2090 Au moment où on se parle, non, il n'y a pas de réponse. Ce serait dans l'intention du gouvernement, on verra dans la prise en compte de ça, de cette question-là, pour l'écriture d'une politique de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Dans l'annonce qui a été faite d'une possible révision de la gestion environnementale et possiblement de la Loi de la qualité de l'environnement, est-ce que des considérants comme ceux-là sont inclus?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2100 Dans la réforme des évaluations environnementales, j'aurai à le vérifier, monsieur le
Président. S'il y a un document qui est disponible, qui donne un peu l'air d'aller dans ce sens-là, je
vais vérifier, et je pourrai vous donner la réponse.

2105 PAR LE COMMISSAIRE GENEST

2110 Mais compte tenu des effets importants, et même exprimés dans un langage catastrophique à l'occasion dans les propres documents du ministère, comme ce document ici, celui de la région de Québec, est-ce qu'on peut présumer qu'aucune demande de drainage agricole ne serait admissible en vertu de l'article 22?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2115 Je pense que c'est une présomption. On peut pas présumer, parce que la demande en vertu de 22, le citoyen a le droit de faire sa demande. L'étude et l'émission restent à voir, tout dépend, c'est un cas à cas, on peut pas d'avance certifier qu'il y aura aucun certificat d'émis en ce sens-là.

2120 Et je donne une approche de réponse, je sais pas s'il y a...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2125 En tout cas, si les avis des biologistes qui seront donnés à ces occasions-là sont dans les mêmes termes que ceux employés dans les bilans, ça va être difficile, à mon avis, d'en conclure différemment.

PAR M. YVES PAGÉ:

2130 Monsieur le Président, vous me permettez un commentaire! L'objectif de mon intervention, de ma question, c'était de mettre en évidence le fait qu'il y a des exceptions, et les exceptions sont assez particulières.

2135 Dans ce sens qu'on part de principes, on fait des exceptions et des principes pour satisfaire des groupes de citoyens ou des promoteurs. Est-ce que dans une société où on revoit les choses, c'est encore admissible? Ma question est posée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Je pense qu'elle est posée et qu'il est pas simple d'y répondre. Elle suppose déjà un commentaire, toute une série d'affirmations sur le droit et sur l'équivalence de chaque personne devant le droit, c'est correct!

2145 Mais partez pas tout de suite, je voudrais aller vérifier auprès du ministère de l'Agriculture. Cette question du redressement des cours d'eau et de l'intervention agricole dans les cours d'eau, c'est une question extrêmement importante.

Est-ce que le ministère favorise ce genre d'intervention maintenant qu'on sait les résultats, est-ce qu'il y a des programmes, est-ce qu'il y a des subventions du ministère qui encouragent ou qui soutiennent des travaux d'intervention de ce type maintenant?

2150

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2155

On va répondre à deux (2). Je vais d'abord vous dire que oui, on peut pas nier que les travaux et les ouvrages qui ont été faits sur les cours d'eau municipaux et les cours d'eau de ferme au cours des quarante (40) dernières années ont eu un impact évident sur le régime hydrique, oui.

2160

Sauf que monsieur Pagé nous disait tantôt, le vocable qu'il mettait péjoratif tantôt de valorisation des mises en valeur de la ressource sol, ça l'a effectivement eu un effet très positif sur la valorisation de la ressource sol de notre agriculture régionale.

2165

Dans Chaudière-Appalaches, on parle de chiffre d'affaires annuel de près de huit cent cinquante millions (850 M\$) en agriculture, production agricole seulement. Donc évidemment que si ces ouvrages-là n'avaient pas été faits au cours des quarante (40) dernières années, probablement que le chiffre d'affaires annuel de l'agriculture, au niveau économique, ne serait pas ce qu'il est là. On peut toujours se demander où il serait, mais il serait certainement pas à huit cent cinquante millions (850 M\$).

2170

Mais ça veut pas dire qu'on doit faire n'importe quoi, de toutes les façons possibles avec notre environnement, au contraire.

Les ouvrages, c'est bien sûr, on l'a dit tantôt, depuis 94, c'est du ressort des municipalités. Le ministère n'ayant plus les ressources, et les cours d'eau n'étant pas de notre juridiction, c'est allé où ça devait aller, donc au domaine municipal. Sauf que depuis ce temps-là, il y a quand même un problème majeur aussi, c'est que des ouvrages qui ont été faits dans le passé ne sont pas entretenus, que l'effet sur des investissements majeurs faits par l'État au cours des dernières années se dégrade rapidement.

2180

Les municipalités n'ont pas non plus les ressources pour entretenir les ouvrages, protéger les berges des cours d'eau, ce qui fait qu'on a des problèmes majeurs. Prenons juste au cours de la dernière année, la rivière Palmer et Osgood à Saint-Jacques-de-Leeds où de l'érosion massive se fait, puis on prétend que ce printemps, probablement que plusieurs hectares de terrain vont partir à l'eau, parce que la conservation des berges ne s'est pas faite.

2185

Ça fait que là, c'est sûr que oui, on est prêt à collaborer, mais l'aspect plus technique, je vais laisser ça à Donald Lemelin.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc, est-ce que vous avez des subventions pour intervenir, est-ce que vous subventionnez les producteurs agricoles pour intervenir, pour enlever, par exemple, ces nouveaux déblais dans les fossés et dans les cours d'eau?

2195 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Non. Pour cette question spécifique là, la réponse est clairement non.

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a pas de programme, il y a pas de subvention. Quand c'est fait, c'est fait aux frais des propriétaires?

2205 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

C'est indirectement subventionné de la façon suivante. C'est que la municipalité peut, par règlement municipal, faire une taxe spéciale, et le ministère a un programme remboursement de taxe. On peut rembourser jusqu'à un pourcentage important du compte de taxes des entreprises agricoles, donc indirectement ça peut passer par là.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est la municipalité qui le fait, mais la municipalité, de son côté, obtient une espèce de dégrèvement...

2215 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Sauf que la municipalité, avant d'embarquer dans ces ouvrages-là, doit avoir une autorisation qui n'est pas simple à avoir. Monsieur Latulippe l'a dit tantôt, c'est pas une simple autorisation, c'est une autorisation qui n'est pas simple à avoir.

2220 Puis les municipalités ont peut-être pas le personnel technique pour rédiger des demandes d'autorisation, puis c'est assez lourd et complexe, puis c'est ce qui fait un peu que - je parlais du cas spécifique de la rivière Palmer et Osgood tantôt, c'est un peu pour ça qu'actuellement, les ouvrages n'ont pas été faits l'année passée.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2230 Monsieur le Président, si vous permettez, je pourrais demander, vous pourriez demander à madame Poiré, on émet environ deux-trois (2-3) autorisations annuellement, donc c'est pas beaucoup. Elle pourrait vous expliquer effectivement quelle est la procédure très encadrée pour l'émission de ces permis-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235

Vous voulez me dire que quand une municipalité veut entretenir...

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2240

Un nouvel ouvrage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

Un nouvel ouvrage, mais là, l'intervention du précédent était pas dans le sens d'un nouvel ouvrage, et c'est ça qu'est le problème, là.

Vous avez un ouvrage qui est déjà là, vous avez une érosion qui est la conséquence de l'intervention antérieure, et là, vous réintervenez pour enlever, encore là, on est pris dans une spirale qui s'accentue de fois en fois, si je comprends bien. C'est ça que je veux vérifier.

2250

Est-ce que ça a besoin d'une autorisation?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2255

Écoutez, dans le bilan qu'on vous a déposé pour l'année 95 et 96, si vous avez jeté un coup d'oeil sur ce bilan...

PAR LE PRÉSIDENT:

2260

Voici quelqu'un qui vient empiéter sur mes nuits!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2265

Alors comme le dit mon collègue du MAPAQ, la prise en charge par les municipalités en 95 n'a pas démontré, et je serais très mal venu de vous dire le contraire, vous avez le bilan chez vous, alors ça n'a pas démontré une prise en charge au niveau de l'entretien qui a été adéquate.

2270

Et en 96, on aura constaté qu'il y avait eu une certaine amélioration, mais ça n'a pas encore été adéquat. Donc c'est pas évident, c'est pas facile pour le monde municipal, et là, il y a eu une concertation avec l'UMRCQ pour donner une formation aux gens à cet effet-là.

2275

Et c'est toujours en marche, ce comité-là, il doit donner des recommandations éventuellement, mais c'est une prise en charge de ces éléments-là qui ont été constatés, mal, ou enfin mal, disons vous le constaterez vous-même dans le bilan, qui ont été pas pris de façon toujours adéquate par le monde municipal.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2280 Donc effectivement, lorsque c'est des nouveaux ouvrages, c'est assujetti à une demande d'autorisation. Lorsque c'est de l'entretien, sauf si c'est reprofilage du cours d'eau, s'il y a reprofilage, il y a une autorisation obligatoire.

Donc lorsqu'il y a de l'entretien, pensons entre autres à des fosses de rétention, de les vidanger, les matières qui sont ramassées là au cours des années, il y a pas nécessité d'avoir une autorisation.

Donc c'est lorsqu'il y a reprofilage ou un nouveau creusage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Mais vous constatez des phénomènes d'érosion, et vous les constatez, les phénomènes d'érosion?

PAR M. PIERRE BOISVENU

2295 Il est évident que si nos cours d'eau de la région, pensons à la rivière Boyer où ce qu'il y a une présence importante de matières en suspension, ces matières-là viennent de quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, Madame Boiré, on vous avait demandé de commenter s'il vous plaît

PAR Mme ESTHER POIRÉ

2305 Oui, en ce qui concerne les nouveaux aménagements de cours d'eau agricoles, il faut mentionner qu'on a très peu de demandes à chaque année, et sur les demandes qu'on a, ont émet très peu d'autorisations pour procéder à des aménagements de cours d'eau.

Et quand on émet une autorisation, avant de l'émettre, on prend en considération les impacts hydrauliques, donc les risques par exemple d'inondation, d'érosion, et c'est à la charge du demandeur de faire la démonstration que les impacts hydrauliques sont acceptables

On prend aussi en considération les impacts environnementaux, c'est-à-dire écologiques et fauniques, et c'est aussi à la charge du demandeur de faire la démonstration que ces impacts-là sont acceptables.

Les projets qui nous ont été soumis dans les dernières années, ce sont des projets qui touchent de très petites longueurs et ce sont habituellement des cas particuliers, très particuliers, pour lesquels on émet des certificats d'autorisation. Par exemple, une toute petite section de cours

2320 d'eau qui n'a pas été reprofilée, alors que les autres l'ont été, ça cause un problème et on peut, à ce moment-là, autoriser de compléter si on veut le travail, mais ce sont vraiment des cas marginaux, et les impacts sont évalués.

2325 Et les municipalités en général et les gens sont au courant, ce qui fait qu'on n'a pas beaucoup de demandes; souvent ça se règle lors de discussions préliminaires. Les municipalités nous appellent, nous demandent c'est quoi nos exigences, tout ça, et la plupart du temps, ça va pas plus loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Très bien. Ça va monsieur Pagé?

PAR M. YVES PAGÉ:

2335 Oui, si vous me permettez un commentaire! C'est que moi, j'en ai pas contre le fait qu'on réalise ces travaux-là. C'est surtout sur la manière de faire les travaux que je questionne.

2340 Ce qui a été fait en 80, c'est une décision de société. La question qui est reposée aujourd'hui, c'est, est-ce que c'est encore ainsi aujourd'hui? Et la société avait décidé, parce qu'une étude d'impact sur l'environnement permet de connaître les impacts sur l'environnement d'un projet, d'internaliser dans la réalisation du projet toutes les mesures de mitigation, et on a décidé, pour les projets agricoles, en 1980, de ne pas les assujettir.

2345 Donc c'est la société qui payait le coût, est-ce qu'aujourd'hui, on accepte ça encore?

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 C'est une bonne question, et vous allez venir me déposer un mémoire qui va expliquer votre point de vue là-dessus.

PAR M. YVES PAGÉ:

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci de votre contribution, monsieur Pagé.

2360

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2365

Monsieur le Président, puisque monsieur Pagé a ouvert la filière agricole, j'aimerais peut-être poser une question ou deux (2) au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2370

Je remarque que dans le document "Le Portrait régional", on mentionne que les activités agricoles de la région Chaudière-Appalaches sont tellement intenses qu'elles peuvent créer une dégradation significative de la qualité de l'eau de surface et potentiellement de l'eau souterraine.

2375

Si j'ai bien compris, une des problématiques est celle de se débarrasser de l'excédent considérable de fumier produit par l'élevage concentré et intensif de bétail, dans la mesure où la quantité totale produite ici en région dépasse de loin la capacité d'assimilation, donc il y a des surplus.

2380

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2385

En pollution agricole, il y a deux (2) choses: il y a la pollution ponctuelle qui est en voie de se régler avec ce qu'on avait, à aller jusqu'en 97, le PAAGF, le Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, et depuis, c'est le PAIA, Programme d'aide à l'investissement agro-environnement où un temps, le ministère de l'Environnement, et depuis 93 le MAPAQ, a investi massivement de l'argent dans la construction de structures d'entreposage de fumier.

2390

Vous dire que depuis le début des deux (2) programmes, depuis 88, dans Chaudière-Appalaches, il s'est fait douze cent quatre-vingt-quatorze (1294) structures pour un investissement de la part du gouvernement de trente-trois millions six cent cinquante mille dollars (33 650 000 \$), pour un investissement total, parce que les producteurs agricoles aussi mettent des sommes importantes puis considérables dans l'entreposage de fumier, on évalue à au-dessus de cinquante millions (50 M\$) l'investissement total qui s'est fait dans l'entreposage des fumiers, donc pour régler l'entreposage et la pollution ponctuelle.

2395

Bien sûr qu'il reste de l'ouvrage à faire là-dedans, on en est conscient, puis le ministère va continuer à mettre de l'argent là-dedans; c'est une des priorités du ministère, de régler l'entreposage.

2400 L'autre volet de la pollution agricole, la pollution diffuse. Là aussi, je pense qu'on peut regarder ça négativement, mais si on regarde ça positivement, je pense que c'est important dans ce dossier-là, il se fait des choses très intéressantes dans Chaudière-Appalaches aussi.

2405 On évalue à peu près trois mille cinq cents (3500) entreprises de production animale dans Chaudière-Appalaches, actuellement il y a au moins huit cents (800) entreprises qui ont entrepris une démarche agro-environnementale sérieuse au niveau de leur entreprise.

2410 C'est-à-dire qu'ils participent à un organisme qui leur donne des conseils et ont des plans agro-environnementaux de fertilisation. C'est-à-dire disposer de leur fumier de façon à utiliser adéquatement, de façon efficiente et avec justesse, les engrains de ferme que les cultures ont besoin.

2415 Les huit cents (800) entreprises participent, puis c'est via les conseils que le ministère leur donne, c'est bien sûr, via les clubs agro-environnementaux, on en a dix (10) actuellement dans la région, et via Fertior qui est un organisme de gestion des fumiers.

2420 C'est bien sûr que huit cents (800) sur trois mille cinq cents (3500), c'est pas tout régler le problème, puis c'est bien sûr qu'il reste aussi des entreprises avec des surplus. Sauf que ces huit cents (800) là, c'est dans le noyau rouge qu'on avait sur la carte que monsieur Boisvenu a présentée tout à l'heure, c'est dans ce secteur-là où le gros des interventions se fait actuellement.

2425 C'est bien sûr qu'on réglera pas tout le problème des surplus. Même si on aura la meilleure méthode de gestion des fumiers possible, même si on aura les façons d'alimenter les troupeaux avec les techniques qui vont amener une diminution des déjections, et la quantité de phosphore dans les déjections, on va rester pareil avec des surplus.

2430 On devrait annoncer dans la région la construction d'une usine de traitement de fumier bientôt qui, je rentrerai pas dans le détail de la technique qui sera développée là-dedans, mais Agrior qui est une filiale de Fertior va construire une usine de traitement des fumiers bientôt. Elle va être placée où, elle devrait être près d'ici.

Mais on travaille beaucoup sur les conseillers des clubs agro-environnementaux entre autres, travaille beaucoup sur la fertilisation et les techniques d'alimentation.

2435 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous avez mentionné le PAIA, pouvez-vous nous expliquer un peu comment est appliqué ce programme?

2440

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2445 Le programme intervient à quatre (4) niveaux. Le premier, c'est sur l'entreposage des fumiers, donc le ministère, actuellement, je dis bien actuellement, parce qu'il est probable que demain il y ait une annonce sur les modifications au programme, mais donc allons-y pour aujourd'hui!

2450 Le ministère a une intervention différente dans les engrais liquides versus les engrais solides.

2455 L'intervention peut aller jusqu'à - va à soixante-dix pour cent (70%) des coûts pour toutes les - je vais y aller en général! Donc allons-y soixante-dix pour cent (70%) de subventionnement, maximum trente-cinq mille dollars (35 000 \$) pour les fumiers solides, et vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour les fumiers liquides. Ça, c'est le volet structure d'entreposage.

2460 Il y a un volet aussi moins important, où le ministère donne une aide équivalente, pouvant aller jusqu'à cinquante pour cent (50%) des coûts, ou trois mille dollars (3000 \$) pour l'achat d'une rampe d'épandage. Une rampe d'épandage, c'est une espèce de rang-auto très élargie qui applique le fumier au ras du sol. Ça évite les odeurs c'est bien sûr, mais aussi, ça fait une dispersion plus uniforme des engrais pour la rendre plus facilement disponible pour les cultures. Donc un petit volet sur la structure d'entreposage.

2465 L'autre volet, c'est le ministère aussi supporte les clubs agro-environnementaux, le volet service-conseil de groupes dont je parlais tantôt au niveau du travail qu'on fait au niveau de la pollution diffuse, des conseils en environnement et en agro-environnement. Donc le ministère donne une aide au niveau des clubs agro-environnementaux.

2470 L'aide que le ministère fait via le PAIA dans les clubs agro-environnementaux, c'est de cinq cents dollars (500 \$). Il y a aussi un cinq cents dollars (500 \$) qui vient d'une contribution du Centre de développement pour l'agriculture du Québec, et l'entreprise doit y contribuer aussi aux clubs agro-environnementaux pour au moins cinq cents dollars (500 \$).

2475 L'autre volet, c'est...

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 C'est la recherche probablement, les nouvelles technologies?

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2485 Non, il y en a un autre. Ah oui, c'est ça, c'est le système de traitement des fumiers. Sauf que ça prend des systèmes de traitement qui sont reconnus par l'Environnement à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2490 Alors ça, vous mentionnez un ensemble de mesures, de subventions, d'aides de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) pour les solides, vingt-cinq mille (25 000 \$) pour les liquides, c'est des moyens; est-ce que les résultats ont été vérifiés, ou est-ce que c'est vérifiable, est-ce que vous avez une préoccupation à l'égard des résultats, particulièrement concernant les impacts sur les cours d'eau?

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2495 Bien là, c'est sûr que là, techniquement, les effets sur l'eau sont loin d'être immédiats. Techniquement, je laisserais les gens qui ont des compétences dans l'analyse de l'eau, mais c'est clair que les effets, on parle d'effets au moins à moyen, sinon à long terme. Les effets sont loin d'être immédiats là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2505 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est votre position, est-ce que la théorie ou la science permet de conclure que les effets sont à long terme, doivent comprendre un petit peu ce qui est pas trop grave?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2510 Monsieur le Commissaire, je pense que tout en abordant dans le sens de mon collègue du MAPAQ, tout le dossier agricole, c'est un dossier qu'il faut aborder de façon environnementale, mais également de façon sociale.

2515 Parce que je pense qu'on travaille avec une clientèle qui a des pratiques agricoles qui sont quand même ancestrales, donc c'est des habitudes quotidiennes, hebdomadaires, annuelles, qu'il faut changer...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2520 Oui, ça, on est d'accord avec tout ça, mais sur les effets, là!

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2525 Sur les effets, actuellement dans la région Chaudière-Appalaches en particulier, je pense qu'on a un léger retard, pas souvent par rapport à d'autres régions, particulièrement au niveau de l'entreposage, et c'est là-dedans qu'on met un effort particulier, au moins pour, je dirais, cesser, j'appellerais l'écoulement direct. Donc faire en sorte que tout ce qui se produit comme fumier, notamment liquide et solide, faire en sorte qu'il y ait le plus de remisage possible. Donc on met un effort là-dessus.

2530 Particulièrement au niveau de la direction régionale, on a un programme de contrôle qui est mis en place depuis l'an dernier, et qu'on va accentuer cette année, pour mettre davantage de la pression sur le producteur agricole, pour faire en sorte qu'il se conforme sur le plan environnemental, à au moins entreposer son fumier.

2535 Les autres éléments, effectivement, c'est des choses qu'on va voir à moyen terme, pas nécessairement - ce qu'on va voir à court terme, dans le fond, ça va se situer au niveau pas seulement de l'entreposage. Je pense qu'à court terme, on peut avoir des effets immédiats sur l'environnement.

2540 Le restant, comme ça va se faire plus au niveau de la pratique agricole, c'est plus, à ce moment-là, je pense, des effets à moyen terme qu'on va observer. Mais je pourrais laisser là-dessus, si vous permettez, monsieur le Président, mon collaborateur, Jocelyn, peut-être élaborer davantage.

PAR M. JOCELYN ROY:

2545 Monsieur le Président, j'aborderais un point qui n'a pas été mis en avant par mon collègue du MAPAQ, au niveau des actions dans Chaudière-Appalaches, concernant l'ensemble du dossier agricole. Cependant, je comprends bien que la question porte particulièrement sur les impacts des surplus de fumier au niveau de la qualité des eaux, au niveau des nappes.

2550 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2555 Oui, bien, c'est ça, c'est que l'important, c'est pas d'avoir un discours gentil, tout le monde est d'accord pour que, il faut pas punir le coupable, il faut avoir une approche évolutive, puis tout ça!

Mais on veut bien comprendre, qu'est-ce que ça produit sur les cours d'eau? C'est ça la question. Ou sur les nappes souterraines.

2560 **PAR M. JOCELYN ROY:**

2565 O.K. Alors pour ces éléments-là, c'est plus Marc ici, monsieur Simoneau, au niveau de la Direction des écosystèmes aquatiques, au niveau de l'ensemble des études qui ont été faites au niveau du bassin de la Chaudière et des autres bassins, qui serait en mesure de vous fournir une réponse à votre question là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2570 D'accord. Mais j'aimerais qu'on revienne après au MAPAQ, pour bien comprendre les mesures, s'il vous plaît.

PAR M. MARC SIMONEAU:

2575 De par la surveillance que le ministère de l'Environnement fait de la qualité des eaux du bassin de la rivière Chaudière, on était à même de voir, au fil des années, qu'il y avait eu une certaine amélioration sur le territoire agricole.

2580 Mais c'est sûr que présentement, la réduction, même si elle est observable, on a encore quand même des problèmes de qualité d'eau, parce qu'on observe encore des dépassements du critère, ne serait-ce que celui du phosphore. Et la plupart du temps, les problèmes les plus aigus, on les retrouve dans les secteurs du bassin où l'activité agricole est concentrée, donc dans le cas de la rivière Chaudière, on parle du secteur en aval de Scott, et ça inclut bien sûr le bassin de la rivière Beaurivage.

2585 Donc au fil des années, on a vu des diminutions au niveau des apports de phosphore dans le cours d'eau, et l'amélioration qu'on a vue bien sûr, ça découle des travaux d'assainissement urbains, mais de par la réduction des charges de phosphore qu'on a pu mesurer, on se rend compte que ça dépasse la simple réduction qui pourrait être apportée par les ouvrages d'assainissement urbains.

2590 C'est donc dire que déjà jusqu'à présent, il y a une partie des corrections qu'on a pu observer, qui proviennent d'autre chose, et en partie, ça pourrait être des améliorations qu'on a vues dans le milieu agricole.

2595 Mais au niveau des chiffres, au niveau de la qualité de l'eau présentement, on a encore, dans les milieux agricoles, une concentration, ne serait-ce que si on parle du phosphore, qui dépasse les critères de qualité pour l'instant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2600 D'accord, bon. Maintenant, monsieur Pouliot, les clubs agro-environnementaux dont vous nous avez parlé, là, est-ce que c'est des clubs de producteurs, ou bien s'il y a d'autres membres de ces clubs?

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Les clubs agro-environnementaux, ce sont des groupements de producteurs agricoles qui se donnent accès à une ressource-conseil qualifiée sur les pratiques agro-environnementales.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc c'est uniquement des agriculteurs entre eux?

2615 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

D'entreprises agricoles, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2620

Bon, vous avez parlé tantôt dans votre introduction de pollution ponctuelle et de pollution diffuse, vous nous avez donné un ensemble de mesures qui me semblent s'adresser à la pollution ponctuelle, qu'est-ce qui est fait à l'égard de la pollution diffuse?

2625 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

La pollution diffuse, les clubs agro-environnementaux, le conseil aux entreprises agricoles, ça travaille sur la pollution diffuse. L'utilisation judicieuse et efficiente des déjections animales.

2630

Vous parlez des résultats tantôt, juste un exemple! De 92 à 94, on a calculé que l'utilisation plus rationnelle et intelligente des fumiers de ferme versus les engrains minéraux, ont fait en sorte que dans Chaudière-Appalaches, il s'est dépensé quatre millions cinq cent mille dollars (4 500 000 \$) de moins en achats d'engrais minéraux. Puis les engrais minéraux, lorsqu'on rentre du phosphore dans la région, c'est du phosphore qui vient, soit de Saskatchewan ou d'ailleurs, c'est une augmentation de la charge phosphore supplémentaire.

2635

Le tableau que monsieur Boisvenu présentait tantôt, la carte, c'est bien clair qu'on compare le phosphore venant des déjections animales versus ce que la plante a besoin. Mais à ça, il faudrait, si on rajoutait le phosphore qui vient des engrais minéraux, on en rajoute encore davantage.

2640

Donc ce qui est clair au niveau de l'agriculture, je pense que c'est important de regarder des déjections animales comme étant une ressource et valorisable au niveau de l'agriculture, mais sans excès aussi. Parce que Chaudière-Appalaches, dans notre région, dans notre belle et grande région, on a aussi des sols agricoles et cultivés aujourd'hui qui ont pas ce qu'on appelle la fertilité de base, qui sont en bas de cinquante (50) en phosphore, donc qui amènent pas des rendements intéressants. On pourrait peut-être valoriser via une concentration de la substance minérale pour l'exporter ou l'importer dans des zones en manque.

2650

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et le problème des surplus, vous mentionnez, si j'ai bien compris, que la solution, à moyen terme, serait une usine de traitement dans la région?

2655

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2660 C'est une des solutions.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Quelles sont les autres?

2665 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Ah, bien, la fertilisation en est une. L'utilisation de phytase dans l'alimentation des monogastriques, entre autres les porcs, c'en est une, la phytase est une enzyme qui fait en sorte que la demande, le besoin en phosphore est moins grand pour donner le même rendement en viande.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2675 Mais une fois toutes ces solutions-là utilisées, est-ce que ça réglerait le problème des surplus, ou s'il demeurerait des surplus?

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2680 Bien, il demeure des surplus, parce qu'on calcule qu'une fois, dans les zones en surplus on parle bien, dans le secteur, quatre (4) municipalités de Chaudière-Appalaches, on parle de Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Narcisse et Saint-Patrice, dans ces quatre (4) municipalités-là, lorsque l'étude avait été faite au début des années quatre-vingt-dix, c'est qu'une fois que les méthodes de gestion et de régie d'élevage étaient toutes appliquées dans les règles de l'art, on avait cinquante pour cent (50%) de la problématique de résolue, donc il en reste une problématique importante.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2690 Mais si vous dites que le fumier doit être considéré comme une ressource, est-ce que ça peut avoir une valeur à l'extérieur de la région, est-ce qu'il peut y avoir une banque de fumier exportable?

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2695 Oui, ça, c'est clair. À l'intérieur même de la région, notre région, dans certaines municipalités, dans notre région, on manque d'éléments fertilisants, donc encore aujourd'hui on achète des phosphores, de la potasse et des engrains azotés pour fertiliser les cultures.

L'usine, en gros, ce serait de concentrer la matière solide et minérale pour l'exporter, l'exporter à diverses fins, mais exporter ou la vendre, la commercialiser. Ça l'a une valeur,

2700 puisqu'on en achète, on achète encore dans la région des engrais pour les pâturages, des engrais pour l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2710 Merci monsieur le Président. Vous allez peut-être me trouver "achalante", parce que je m'apprête à poser une question à la troisième reprise. Je l'ai posée à Montréal et à Québec, et je vais l'adresser au ministère de l'Environnement.

2715 Monsieur Latulippe ou un de vos scientifiques, ça concerne l'eau souterraine, et c'est dans la foulée de ce qu'on vient d'entendre. Lorsqu'il y a eu contamination du sol, je constate ici qu'il y a près de cinquante pour cent (50%) de la population qui s'alimente par puits artésien. Est-ce que même quand des mesures arrivent, et pour stopper ou ralentir la contamination du sol, il y a quand même des ingrédients polluants qui sont dans le sol.

2720 Pendant combien de temps est-ce que ça reste là, et entre la période où il y aura le ralentissement et le moment présent, est-ce qu'il n'y a pas du danger à boire l'eau qu'on prend dans les eaux souterraines, donc dans la nappe phréatique?

2725 Le temps de l'écoulement des eaux de ruissellement, etc., il doit y avoir une concentration qui se produit, alors j'aimerais que quelqu'un me rassure là-dessus.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2730 Sans doute madame la Commissaire, si vous avez posé vos questions deux (2) fois et que vous n'avez pas eu de réponse, c'est que c'est moi qui ai répondu. Je vais passer la parole à mes collègues.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2735 Mais non monsieur Latulippe, je vous rassure, c'est pas vous qui répondiez, c'est pas vous. C'est même pas votre ministère.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2740 Je vais passer la parole à monsieur Michel Ouellet.

PAR M. MICHEL OUELLET:

2745 Bon, peut-être pour répondre, je sais pas si ça serait peut-être approprié que je présente quelques petites figures, juste pour, parce que là, je vais peut-être être obligé d'introduire des termes un peu techniques, parler de déformation géologique. Je sais pas si vous me permettez de m'accorder un peu de temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Allez-y, parce qu'on n'en sortira pas sans avoir la bonne information.

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

Il sait que je vais continuer à l'"achaler" avec ça!

2755 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

2760 Peut-être commencer par une présentation d'une petite figure, un petit dessin qui présente un peu le cycle hydrologique, pour simplement mettre en évidence une chose, c'est-à-dire que, bon, vous avez les plans d'eau, les lacs, bon, une rivière qui est schématisée ici et enfin, partout au niveau du sous-sol, la présence d'eaux souterraines, c'est-à-dire que les pores du sol, les fractures du milieu rocheux, à partir d'une certaine profondeur, sont saturées d'eau.

2765 Quand on parle d'eaux souterraines, il s'agit pas de lac souterrain ou encore d'une espèce de grotte, c'est possible, dans des environnements géologiques très particuliers, mais c'est généralement pas le cas.

2770 Ce qu'on observe plutôt, c'est que le sol doit être vu plutôt comme une espèce d'éponge, c'est-à-dire que l'eau circule à travers. Puis l'eau n'est pas statique, pourquoi, parce que bon, il pleut sur le territoire, naturellement il y a ruissellement en surface, il y a une perte au niveau d'évapotranspiration, c'est-à-dire un retour vers l'atmosphère, mais naturellement, il y a infiltration d'eau pour atteindre la nappe. C'est variable sur le territoire, ça dépend du milieu géologique.

2775 Peut-être simplement pour montrer ce que je voulais parler ici, bon, au niveau des dépôts meubles, quand je parle des dépôts meubles, ça va être les sables, les graviers, l'eau va être présente au niveau des interstices, les pores qu'on appelle, c'est des espaces vides entre les grains.

2780 Au niveau du milieu fracturé, c'est au niveau, ça va être des fractures que l'eau va circuler. Puis bon, quand je parlais de cavernes, ces choses-là, c'est dans des milieux calcaireux; à ce moment-là, par dissolution, il peut y avoir, avec le temps, d'importantes ouvertures qui se créent.

2785 Si on regarde un bloc diagramme qui représente, je sais pas si c'est assez visible, oui, bon, un environnement géologique qu'on peut observer à différents endroits au Québec. C'est-à-dire qu'on peut retrouver en surface une couche de dépôts meubles perméables plus ou moins

2790 importante, avec peut-être une couche sous-jacente, dans ce cas-ci on met de l'argile, ce qu'on appelle souvent de la glaise qui, elle, a comme caractéristique d'être peu perméable. Et en profondeur, encore on pourra trouver un milieu granulaire perméable ou encore un milieu fracturé, mais en raison de l'intensité des fractures, permet, je dirais, le transport, la migration d'une masse d'eau importante, significative.

2795 Or si on regarde maintenant l'impact des activités. Là, on s'intéresse à l'agricole, bien, ce que je veux dire par là, c'est que la composition des formations géologiques, la nature de ces formations-là, nécessairement, va influencer sur la qualité.

2800 2805 C'est certain que si on s'intéresse, si par exemple la formation sous-jacente, sous la couche d'argile, bien, je pense que c'est assez évident qu'on se rend compte que par rapport à des activités de surface, la formation profonde dans le secteur qui nous intéresse ici bénéficie d'une certaine protection naturelle. C'est-à-dire qu'il est assez difficile pour des contaminants de migrer en profondeur pour atteindre la nappe profonde.

2810 2815 Cependant, pour l'aquifère de surface, pour la formation géologique sablonneuse en surface, qui peut avoir quand même une certaine épaisseur, qui peut permettre l'aménagement d'ouvrages de captage, qu'on parle des fois de puits de surface, c'est-à-dire que c'est des puits de faible profondeur qui vont profiter justement du fait que ces formations-là sont très perméables et sont saturées d'eau à partir d'une profondeur, pour servir de source d'approvisionnement en eau aux citoyens ou à des fins d'usage domestique.

2820 Si on s'intéresse maintenant à l'épandage de matières fertilisantes ou encore, bon, on parle de nitrates, là. Là, le petit dessin a l'air un peu compliqué, je commencerai pas à expliquer tous les petits détails qu'il y a là-dedans; c'est simplement une vue schématique. Portez attention ici à la ligne qui représente la surface du sol, on voit un petit arbre qui est schématisé ici, une plante. Et sous la surface, à une certaine profondeur, on va retrouver finalement une portion qui est saturée d'eau, puis une portion qu'on appelle, bon, on prend le terme de zone vadose, c'est la zone non saturée, c'est-à-dire qui est partiellement saturée d'eau.

2825 Quelles sont les sources possibles de nitrates, bon, on a parlé de fertilisation, mais ce n'est pas l'unique source. Il peut y avoir la présence des champs d'épuration de fosses septiques. Ce qu'on oublie parfois, c'est que simplement une zone boisée, une forêt, avec l'humus, ces choses-là, peuvent produire également de l'azote de façon naturelle.

Donc il n'est pas surprenant de mesurer dans l'eau souterraine, même en l'absence d'activité humaine, une certaine concentration en nitrates.

2825 Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là, si on prend les phénomènes conjugués, que ce soit d'origine, à partir de champs d'épuration ou encore l'application de matières fertilisantes! Bon, là, on va parler du cycle de l'azote, c'est-à-dire que bon, dans les déjections animales, habituellement ce qu'on va trouver, c'est de l'azote ammoniacal, c'est ce qu'on appelle ici le NH_4 . Ces choses-là

2830 sont relativement peu mobiles dans les sols, c'est-à-dire qu'elles ont une très forte affinité avec la matière organique, avec différents minéraux qui composent les sédiments. Donc ces choses-là ne bougeront pas énormément.

2835 Cependant, ce qui se produit dans la zone non saturée, c'est qu'il y a des micro-organismes qui vont oxyder ces substances-là, puis il va se faire une transformation qui peut être relativement rapide. On appelle ça le phénomène de nitrification, c'est-à-dire suite à l'épandage, par exemple de lisier de fumier, en l'espace de peut-être deux (2) semaines, trois (3) semaines, quatre (4) semaines, il peut y avoir nitrification de l'azote ammoniacal, c'est-à-dire sa transformation en une forme qu'on appelle le NO_3 qui sont les fameux nitrates. C'est ceux-là qui posent des problèmes pour l'eau souterraine.

2840 L'azote ammoniacal, on n'en mesure généralement pas dans les eaux souterraines, justement à cause du phénomène que je vous parle. C'est-à-dire qu'ils sont peu mobiles, puis il y a la réaction d'oxydation qui se produit.

2845 Quand on mesure l'azote ammoniacal dans l'eau souterraine, c'est parce qu'on est très très proche de la source, par exemple à proximité d'un champ d'épuration.

2850 Or au niveau des nitrates, le problème que ça cause pour les eaux souterraines, c'est que c'est une forme qui est très stable. Qu'est-ce que j'entends par stable, c'est qu'il n'y aura pas de dégradation dans le temps de cette substance-là; ensuite de ça, c'est que cette substance-là, il n'y a pas vraiment d'affinité avec le milieu poreux, c'est-à-dire il n'y aura pas de tendance - on prend un terme, nous autres, adsorption, c'est-à-dire vont se fixer sur les particules du sol - donc il y a pas comme telle de filtration qui se produit par rapport aux nitrates.

2855 Donc ces substances-là sont présentes dans l'eau souterraine et vont circuler avec l'écoulement de l'eau souterraine. Ici, on voit un petit terme qui est marqué dénitrification. Il peut y arriver qu'il y ait dénitrification, c'est-à-dire retransformation des nitrates en d'autres formes qui sont, à ce moment-là, moins problématiques, mais je vous dirais qu'au niveau des eaux souterraines, souvent, c'est peu ou pas significatif, parce que les micro-organismes qui permettent cette transformation-là, souvent sont absents ou du moins pas suffisamment présents pour que ce soit significatif.

2865 Ce que ça veut dire, ça, puis là, vous avez dû deviner aussi une chose, c'est que bon, l'eau souterraine s'écoule, mais s'écoule très très lentement.

2870 Pour nous, des vitesses de l'ordre de quelques mètres par année, quelques dizaines de mètres par année, ce sont des vitesses d'écoulement qui sont relativement élevées. Je parle pour des milieux poreux. Puis ici, ce qui nous intéresse, on est en milieu agricole, on cultive sur des sols, des dépôts meubles. Quand je parlais tout à l'heure de puits de surface, c'est habituellement aménagé justement dans les dépôts meubles. Donc les vitesses d'écoulement de l'eau souterraine sont quand même relativement lentes.

2875 Ce qui veut dire qu'une fois qu'on constate une contamination importante en nitrates dans l'eau souterraine, c'est évident que même si on ferme le robinet - je prends cette expression-là, mais c'est-à-dire qu'on arrêtait l'épandage, bon, ce qui est déjà au niveau de la nappe, ça va demeurer au niveau de la nappe. C'est-à-dire que ça va être un lent mouvement de renouvellement qui va se faire, c'est-à-dire avec la recharge, les précipitations, l'infiltration d'eau, avec le temps, il va graduellement se faire une amélioration. Mais je pense que monsieur Pouliot l'a souligné tout à l'heure, on parle de moyen terme, long terme. C'est-à-dire que l'amélioration des pratiques ne se traduira pas nécessairement du jour au lendemain par une réduction rapide, très très rapide des concentrations.

2880 2885 Mais on peut voir ici, c'est qu'étant donné que les nitrates sont quand même une forme très très stable, c'est au niveau des apports qu'il faut intervenir, parce que l'écoulement de l'eau souterraine étant très lent, c'est que le problème peut demeurer présent relativement longtemps.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Est-ce que ça veut dire, ça, ce que l'on constate, ce que l'on voit actuellement, si une chose est perturbée par des nitrates, c'est le résultat d'actions qui datent d'il y a cinq (5) ans, il y a dix (10) ans?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2895 Effectivement, il y a un effet cumulatif. C'est-à-dire que, bon, la transformation se fait au niveau de la zone non saturée, c'est souvent au printemps ou à l'automne, c'est-à-dire lors de périodes de recharge importantes, parce que quand je parle de recharge, ça ne se fait pas de façon uniforme, constante tout le long de l'année. Il y a des périodes dans l'année où la recharge, au niveau des eaux souterraines, est importante.

2900 2905 Donc le lessivage va se faire comme, peut-être de façon importante, peut-être deux (2) fois par année. Or c'est évident que les pratiques d'il y a quinze (15) ans, vingt (20) ans, trente (30) ans, l'effet cumulé de ces choses-là, on les observe maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Alors si on arrête maintenant, ça veut dire qu'on va constater encore des effets dans la nappe profonde pendant longtemps?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui. Il faut être conscient que ça peut durer plusieurs années, tout dépend du contexte hydrogéologique, de la vitesse de circulation des eaux souterraines, ça dépend toujours du réseau

2915 de drainage. Puis bon, l'impact des nitrates, bon, pour la santé, je pense que peut-être monsieur Lainesse pourrait en discuter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 C'est une des choses qu'on veut vérifier avec lui.

PAR M. MICHEL OUELLET:

2925 Mais disons, peut-être juste mentionner qu'au niveau des eaux souterraines, bon, c'est évident, dans le cas qu'il y a un puits, il y a impact, mais nous autres, on considère des fois comme trois (3) types d'usages de l'eau souterraine.

2930 C'est-à-dire dans les secteurs où il y a des puits, on dit oui, l'eau souterraine est une source courante d'approvisionnement en eau. Il faut penser qu'il y a des secteurs où il y a pas nécessairement présence de puits, mais éventuellement il y aurait peut-être intérêt à exploiter l'eau souterraine, donc il y a un potentiel qui est en cause.

2935 Puis il faut surtout pas oublier, je pense, les liens hydrauliques, le fait que les points de résurgence de l'eau souterraine, ce sont les cours d'eau, les plans d'eau, donc il y a un impact sur les cours d'eau, non seulement via le ruissellement de surface, mais via la résurgence des eaux souterraines dans les cours d'eau, les plans d'eau. Ça peut affecter la qualité des cours d'eau également.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2940 Malgré ce lessivage deux (2) fois l'an qui peut aider la cause, là, quand vous parlez d'une durée du problème, et ça, c'est si l'épandage entre autres était arrêté, avez-vous dit, ce qui n'est pas le cas, je pense que graduellement, on intervient, mais ça se fait de façon graduelle, pour vous, la durée du problème, elle est de quel ordre; est-ce que vous parlez de dizaines d'années ou en bas de dix (10) ans?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2950 Bon, moi, je m'avancerais pas à commencer à avancer des périodes de dizaines d'années. Bon, je pense qu'il faut être conscient, ce que je voulais dire, même si on arrêtait demain matin les apports, il y a plus d'apport, c'est que la masse d'eau qui est déjà, on observe une certaine concentration en nitrates, que ce soit, bon, supposons, on a la norme qui est à dix (10) milligrammes par litre, dix (10) ppm de nitrates, bien, cette eau-là, cette masse d'eau contaminée là, elle est encore présente, là. Donc elle va se mouvoir lentement.

2955 Il y a des mécanismes, je dirais, de dilution qui résultent du mélange d'eaux souterraines moins contaminées ou pas du tout contaminées avec des eaux contaminées, qui fait que

globalement, il y a une atténuation graduelle, au fur et à mesure que la masse d'eau circule dans le sol.

2960

Mais là, de mettre un temps, c'est juste que, c'est sûr que c'est pas en l'espace, on peut pas compter le temps en semaines. C'est des choses qu'il faut s'attendre peut-être quelques années, puis je pense que l'expression moyen terme, c'était très réaliste de la part de monsieur Pouliot de le mentionner, de le préciser. L'effet va se faire sentir graduellement.

2965

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2970

Et compte tenu de la nature des sols ici en particulier, on parle de sable et gravier, là où nous sommes intéressés, dans les plaines, est-ce que selon vous, ça aggrave le problème, ça augmente de quelques années?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2975

Bon, là, il faut faire attention. Si on parle de dépôts meubles de sable, ça peut peut-être, d'une certaine façon, l'aggraver au niveau des pratiques, c'est-à-dire que si les sols sont très perméables, comme j'ai mentionné tout à l'heure, ça peut faciliter la migration des substances qui vont altérer la qualité de l'eau souterraine.

2980

Mais à l'inverse, si on améliore les pratiques, puis on réduit, c'est que la situation va peut-être se rétablir plus rapidement, parce que justement, la circulation de l'eau souterraine est beaucoup plus rapide. Donc il faut quand même faire attention et nuancer.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

2985

Merci beaucoup. Mais pour le moment, ça veut donc dire, on le saura probablement par votre collègue du ministère de la Santé, qu'il est préférable, presque cinquante pour cent (50%) de la population, des citoyens ici, d'être attentifs à l'eau qu'ils boivent, surtout s'ils ont des puits de surface, et puis c'est bien ce que je comprends de ce que vous nous dites, là?

2990

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui, bon, le puits de surface, effectivement, c'est peut-être les plus vulnérables.

2995

Les puits artésiens qui sont nécessairement plus profonds, tout dépend du contexte hydrogéologique. C'est sûr que dans le contexte idéal que j'ai illustré tout à l'heure, avec une couche peu perméable, c'est un contexte favorable qui va protéger. Mais bon, c'est pas toujours le cas nécessairement.

3000 Puis peut-être à ce sujet-là, mon collègue est probablement au courant, il y a un dépliant qui avait été préparé en collaboration entre le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, pour informer justement les citoyens par rapport à la problématique des nitrates.

PAR LA COMMISSIONNAIRE GALLICHAN:

3005 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010 Alors monsieur Lainesse!

PAR M. PIERRE LAINESSE:

3015 J'aurais deux (2) éléments dans ce que j'aimerais dire. La première chose, c'est de rappeler que dans le texte du portrait régional, il est mentionné, en page 16, en haut de la page 16, qu'en Chaudière-Appalaches, on est aux prises avec des problèmes de nitrates dans des sources d'eau potable qui desservent des populations, notamment dans la MRC de Bellechasse.

3020 Ça fait de l'ordre de grandeur de trois (3) ans qu'il y a une municipalité qui est aux prises avec un dépassement que je considérerais chronique, puis ce dépassement-là nous dérange, dans le sens concret du mot, c'est qu'on est obligé de maintenir un avis constant auprès de la population pour que - il y a une restriction quant à la consommation de cette eau-là. Les nitrates peuvent interférer avec l'oxygénéation du sang et peuvent, les concentrations au-delà de la norme québécoise peuvent affecter notamment la santé des nourrissons.

3025 Alors quand ça dépasse la norme québécoise, on émet un avis de santé publique à l'intention des femmes enceintes et à l'intention des parents qui ont des nourrissons de zéro à six (6) mois, leur demandant de ne pas consommer de cette eau-là.

3030 Pour les adultes, dépendamment de la teneur, il est pas démontré que ce soit dommageable dans des teneurs qui tournent autour de la norme, mais dès qu'on est dépassé la norme québécoise sur le Règlement de l'eau potable, on est obligé d'émettre un avis à la population.

3035 Et c'est pas parce qu'on émet un avis de santé publique que les gens le comprennent et le respectent. Et il nous est même arrivé une fois où est-ce qu'une femme enceinte, pour bien faire, pas une femme enceinte, une mère pour son nourrisson a fait bouillir son eau en pensant qu'il y avait un avis de santé publique. Elle a pris une eau qui avait déjà une teneur en nitrates au-delà de dix (10) milligrammes par litre, et pour bien faire, elle a fait bouillir son eau pour son nourrisson, puis après ça, elle était dérangée quand elle a compris que c'était pas la chose qu'on lui recommandait. Il y a pas eu de séquelle, il y a pas eu de problème, mais ce que je veux faire valoir, c'est que dans notre région, on a effectivement des cas où est-ce qu'il y a des

dépassements de nitrates, puis c'est pas parce qu'on émet des avis de santé publique que le problème est réglé pour autant.

3045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une pollution d'eau par des bactéries coliformes, vous faites bouillir l'eau, mais si ce sont des nitrates, ça n'a pas d'avantage à le faire bouillir.

3050 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

C'est la non-consommation de cette eau-là pour les nourrissons de zéro à six (6) mois, ainsi que pour les femmes enceintes.

3055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le document du ministère insiste beaucoup à la fin sur la pollution par le phosphore. Est-ce qu'on en trouve aussi dans l'eau?

3060 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Personnellement j'ai moins la connaissance de ce dossier-là du phosphore dans l'eau souterraine. C'est mon collègue à la Direction de santé publique Chaudière-Appalaches. Je peux pas vous répondre là-dessus.

3065 En ce qui a trait à l'azote dans les eaux de surface, cependant, on commence à être sensible à un nouveau problème, c'est l'azote ammoniacal dans les sources d'eau potable des usines qui puisent leur eau en eau de surface.

3070 De temps en temps, on commence à avoir des teneurs dans l'eau brute en azote ammoniacal qui peuvent interférer avec la qualité du traitement d'eau potable. On n'en est pas encore rendu à des teneurs en azote ammoniacal qui affectent la qualité de l'eau potable, mais ça commence de temps en temps à certains endroits à approcher des teneurs qui dérangent le traitement de l'eau. Ça dérange pas la qualité qui sort de l'usine, mais ça commence à être des teneurs qui dérangent l'usine de traitement d'eau.

3075 Alors ces usines-là, c'est évidemment des usines qui sont en aval des rivières qui puisent leur eau. On a une usine à Charny qui commence à avoir des teneurs élevées de temps en temps à certaines époques de l'année, en azote ammoniacal.

3080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Ça veut dire que les traitements que la municipalité donne à son eau pour la rendre potable, devient moins efficace parce qu'il y a plus d'azote ammoniacal dans l'eau?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

3090 Effectivement, mais par un processus que je ne saurais vous expliquer, puisque je ne suis pas ingénieur ou dans le domaine. Mais ils sont obligés de transformer leur traitement pour arriver à une même qualité d'eau, sinon il y a peut-être un changement au niveau du goût ou d'autres éléments.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3095 Monsieur Lainesse, vous avez cerné les cas de deux (2) ou peut-être trois (3), deux (2) municipalités ici, bon, ce presque cinquante pour cent (50%) de la population est ailleurs qu'à ces deux (2) municipalités-là, vous voyez venir ma préoccupation, est-ce qu'au-delà de ces deux (2) zones, pensons peut-être plus à l'est, des secteurs comme en haut de Montmagny, vers les lignes, et ici dans le bassin même de la Chaudière, est-ce qu'il y a du danger pour quelques années en tout cas, au niveau de l'eau de certains puits?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

3105 La connaissance qu'on a de l'eau souterraine pour la population qui est desservie par leur puits individuel, elle est plutôt faible. On a quelques connaissances un peu partout, des résultats ici et là, et les résultats qu'on voit, on pourrait pas les qualifier selon votre terme de danger, dangereux.

3110 C'est, je dirais plutôt, je les qualifierais occasionnellement de préoccupants. On voit que de temps à autre, on a des résultats dans des puits individuels avec des nitrates, à des teneurs qui avoisinent la norme de dix (10), mais la connaissance qu'on a de l'eau souterraine en date d'aujourd'hui est insuffisante pour être alarmé.

3115 J'oserais dire plutôt, on a un niveau de préoccupation normal dans la situation environnementale qu'on a. On cherche à mieux connaître la qualité d'eau et on cherche aussi à ce que la population qui a des puits individuels fasse elle-même ses analyses d'eau, de manière à ce qu'elle puisse en juger.

3120 Jusqu'à date, on n'a pas beaucoup de problèmes ponctuels à additionner. Ceux dont je vous ai mentionnés, c'est les plus évidents, il y en a quelques autres dans la région, mais on peut pas qualifier la région comme étant dangereuse.

3125 PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce que la pratique de l'analyse régulière, annuelle ou deux (2) fois l'an de l'eau est assez populaire ici, ou si le taux vous apparaît anormalement bas?

3130 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Le taux, par rapport à ce qu'on souhaite ou à ce qui est recommandé dans un dépliant du ministère de l'Environnement et de la Faune, pour l'analyse de l'eau, pour des raisons microbiologiques, il est suggéré de faire deux (2) fois l'an. À ma connaissance, la moyenne régionale doit être beaucoup plus proche de zéro.

3135 Je pense pas qu'il y ait de pratique courante chez les citoyens qui ont des puits individuels de faire leur analyse d'eau aussi fréquemment qu'on le suggère et qu'on le souhaite, puis ça, c'est pour la partie microbiologique.

3140 Pour la partie physico-chimique, c'est une pratique exceptionnelle que des citoyens fassent analyser leur eau pour tous les paramètres physico-chimiques.

3145 S'il y avait quelqu'un, un représentant de laboratoire privé, je pense qu'il corroborerait mon dire.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3150 Monsieur le Président, je vous remercie, j'ai enfin eu réponse à mes questions!

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, il y a encore quatre (4) personnes qui sont inscrites pour cet après-midi, et je m'excuse qu'on ait pris du retard, mais je pense que c'est pas du retard en soi; il y a des questions, quand il y a de gros blocs de questions, mieux vaut la peine d'être un peu plus lent et de scruter, sinon on répète le ronron continuellement et on n'arrive pas à comprendre l'ampleur des dossiers.

3160 Monsieur Arbour, monsieur Baudrand, monsieur Dionne, je vous verrai après, je vais recevoir monsieur Lacaille et ce sera le dernier cet après-midi. En espérant que vous dénicherez pas un lapin, si on sort un trop gros dossier, on fera juste l'ouvrir!

LE COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

PAR M. ROGER LACAILLE:

3165

Bonjour, merci de nous recevoir. Mon nom est Roger Lacaille du Comité de restauration de la rivière Etchemin. Je suis accompagné de Julien Baudrand agent de recherche aussi au Comité de restauration de la rivière Etchemin.

3170

Dans un premier temps, j'aimerais déposer, pour les travaux de la Commission, une liste bibliographique qui a été faite par notre organisme. Est-ce que vous voulez que je lise les titres? On m'avait suggéré de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

Vous me déposez une liste bibliographique. Pas tous ces documents-là?

PAR M. ROGER LACAILLE:

3180

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Alors lisez-moi la liste brièvement. Donnez-moi juste les principaux repères, pas besoin d'aller dans le détail.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3190

D'accord. Premièrement, on a fait une Étude sur la faisabilité de la réintroduction du saumon dans la rivière Etchemin.

On a fait un Plan d'action avec le ministère de l'Environnement et de la Faune.

On a fait deux (2) études de caractérisation afin d'analyser les berges de la rivière.

3195

Aussi, on a fait un projet de marais épurateur, pour aider à régler la question agricole.

On a fait un rapport sur la propriété des terres des riverains.

3200

Aussi, on a fait une Étude de faisabilité sur la création d'un conseil de bassin.

On a fait une Étude sur l'inventaire des rives des boisés, ainsi qu'on a fait une étude historique sur la rivière.

3205 Je dépose la bibliographie. Si vous voulez avoir une copie de ces études, vous nous le demanderez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Très bien.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3215 Bon, ma question porte sur la problématique de la gestion par bassin versant!

En ce moment, le Comité de restauration de la rivière Etchemin est en démarche pour faire éventuellement un organisme de concertation qui peut s'appeler un comité ou un conseil de gestion par bassin.

3220 Au début, l'idée principale du Comité de restauration, c'était de réintroduire le saumon. Avec le temps, sont venues d'autres problématiques à approcher, et ça dépasse son mandat et ses intérêts premiers.

3225 On a eu plusieurs subventions des ministères, on est bien content d'avoir un support moral et financier, cependant une question va se poser éventuellement. C'est comment financer cet organisme qui va être un conseil de bassin!

3230 Alors ma question, c'est: est-ce que le ministère ou les ministères, le gouvernement et les gouvernements ont l'intention de créer un fonds réservé pour les conseils de bassin qui vont être créés et qui seront créés dans le temps? Je ne parle pas d'aider les simples organismes de rivières, mais un conseil de bassin.

3235 Et dans ma réponse, je ne voudrais pas avoir seulement que le COBARIC est en train de proposer une réponse, c'est-à-dire à la question du financement. J'aimerais avoir une réponse un peu plus large.

Je m'arrête là, puis toute la question de la gestion par bassin versant pourrait être abordée plus longtemps ce soir si vous le désirez.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3245 Alors monsieur m'a mis une réserve sur la réponse! Monsieur le Président, lorsqu'en 92, le gouvernement a décidé de commencer une investigation auprès d'anciennement l'AQTE, Réseau

3250 Environnement maintenant, et l'ensemble des intervenants nationaux, on parle ici des unions municipales, de l'UPA, Hydro-Québec, les forestiers, les manufacturiers, etc., et qu'en 92 on a réuni ces gens pour suggérer qu'il y ait une démarche en vue de l'élaboration d'un modèle de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, tout ces intervenants-là ont fait un consensus pour aller de l'avant évidemment, pour faire une étude sur ce dossier-là.

3255 Il y a eu aussi un consensus à l'effet que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ne soit pas donnée à contrat à un consultant, mais soit discutée au sein du milieu. Les éléments spécifiques à ce milieu-là, c'était qu'il y ait une concertation du milieu et qu'il y ait des représentants des milieux municipaux, agricoles, industriels et des groupes associatifs.

3260 En 94, je pense, si je me trompe pas dans les dates, le gouvernement a mis sur pied le Comité de bassin de la rivière Chaudière. Il faut dire que ce comité-là est issu du milieu, mais il a pris ses origines par une volonté gouvernementale. Donc on a donné un mandat à un comité de bassin, l'ensemble des intervenants a suggéré que ce comité-là se fasse dans la rivière Chaudière. Ce n'est pas une décision gouvernementale que ça se fasse dans la rivière Chaudière, c'est l'ensemble des intervenants qui ont dit oui, on le fera sur la rivière Chaudière.

3265 3270 Cette introduction-là m'amène à dire que le gouvernement a pris très au sérieux les recommandations du Comité de bassin I, COBARIC I, qui a déposé un rapport en 96 dont j'ai déposé copie ou on le fera incessamment à votre demande auprès de la Commission, ce comité de bassin là a recommandé un certain nombre de choses. Le gouvernement a pris acte de ça et en a retenu au moins une, c'est qu'un schéma directeur de l'eau pour un bassin hydrographique devrait être suggéré ou proposé au gouvernement. On ne parle pas d'exécution, c'est pas exécutoire, c'est une proposition, mais l'élaboration d'un schéma directeur de l'eau et d'une méthode de financement.

3275 Le gouvernement a donc pris très au sérieux ce document-là et a, par la suite, mis sur pied COBARIC II. Parce qu'il faut dire que COBARIC I décédait, entre guillemets, au moment de son dépôt de son rapport le 31 mars 96.

3280 COBARIC II est une corporation sans but lucratif mise sur pied par le gouvernement, mais il y a aucun fonctionnaire sur ce comité-là. Ce sont des gens du milieu. Ils ont un mandat spécifique et un financement à hauteur de quatre cent mille dollars (400 000 \$), financé par le CRD Chaudière-Appalaches en très bonne partie, à hauteur de cent quarante mille (140 000 \$) - monsieur Gélinas pourra me corriger si je me trompe - en partie aussi par le CRD de l'Estrie, à hauteur de vingt mille dollars (20 000 \$), je pense, cent mille dollars (100 000 \$) par Hydro-Québec.

3285 Et vous voyez tout de suite, si Hydro-Québec est partie à ce comité de bassin là, c'est un des vingt-trois (23) membres, ce n'est pas parce qu'ils ont des installations sur la rivière Chaudière, c'est parce qu'il y a une exemplarité à l'échelle provinciale des travaux de ce comité-là.

3290 Et le ministère de l'Environnement a le résiduel du montant, je pense que c'est à hauteur de cent vingt mille dollars (120 000 \$), et il y a un chargé de projet du ministère qui suit les travaux du comité à plein temps.

3295 Alors ce comité-là a donc pour charge d'établir, c'est un mandat spécifique, monsieur Gélinas vous avait donné les paramètres de l'entente spécifique qui viennent circonscrire le mandat du COBARIC, et je le résume en deux (2) points! Élaborer un schéma directeur de l'eau et proposer des méthodes de financement.

3300 On a évoqué le coût de l'eau. Bon, les méthodes de financement peuvent aller du compteur d'eau, une taxation, une redevance, est-ce qu'il y a une approche de changement au niveau de la fiscalité municipale, etc.! C'est une proposition sur laquelle est en train de plancher le COBARIC II.

3305 Donc le COBARIC devra déposer son rapport à la fin 99, et dans ce rapport-là, on aura les paramètres de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, à partir de ce mandat-là.

3310 Ça ne veut pas dire qu'au Québec il y a pas d'autres comités de bassin, loin de là, et on suit particulièrement le Comité de restauration de la rivière Etchemin, on le suit de très très près. On est très intéressé à leurs travaux. Il y a des gens du ministère qui suivent les travaux de ce comité-là. Il y a d'autres comités, la SCABRIC, je les nommerai pas tous, il y a des comités, on va en voir dans l'Estrie qui sont très actifs dans ce domaine-là.

3315 Le gouvernement a toutefois choisi un projet-pilote, il n'excluait pas les autres a priori, mais il a concentré son mandat sur les travaux du COBARIC.

3320 Donc il faut voir ces travaux-là avec ce qu'ils ont à faire comme mandat, et c'est ça qui servira de point de départ. Les autres comités peuvent alimenter cette réflexion-là, sûrement qu'ils vont le faire dans le dépôt d'un mémoire, mais la concentration s'est faite financièrement et de façon structurée gouvernementalement parlant sur les travaux du COBARIC.

3325 Donc quand on parle maintenant d'un fonds réservé pour les comités de bassin, la réponse à cette question-là, il y a évidemment pas à l'heure actuelle de fonds réservé. Et sans évacuer la réponse, en disant, bien, si vous me demandez, est-ce qu'il y en aura plus tard, c'est bien sûr que je suis absolument pas en mesure de vous répondre à cette question-là.

3330 Mais je vous ressouigne que pour le moment, nous attendons le rapport du COBARIC, et le gouvernement aura à évaluer les recommandations que ce comité-là fera. On l'a souligné, et monsieur Boisvenu l'a souligné dans sa présentation, pour voir s'il est opportun et dans quelle mesure et dans quels paramètres de gérer l'eau à l'échelle des bassins versants, et à qui confier ce mandat-là le cas échéant.

Mais c'est une évaluation que le gouvernement aura à faire de ce projet-là. Donc pour le moment, les fonds réservés pour la gestion par bassin versant, au moment où on se parle, il n'y en a pas.

3335 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que, monsieur Latulippe, différentes hypothèses ont été envisagées et évaluées sur la base, étant donné que le Québec fait partie, a adhéré à l'organisme international sur les bassins, je sais pas comment il s'appelle?

3340 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est le Réseau international des organismes de bassin.

3345 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord. Donc il y a plusieurs modèles ailleurs à l'étranger, est-ce que par exemple, l'idée de redevance, de prélèvement et de rejet qui existe en Belgique, en Norvège et en France, est-ce que ça, ça a été évalué, par exemple?

3350 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Lorsque vous dites ça a été évalué, au ministère, nous faisons partie de l'exécutif du Réseau international. Donc c'est une position très stratégique pour être alimenté sur ces dossiers-là.

3355 Nous alimentons de ce fait-là le COBARIC pour qu'il prenne connaissance, par exemple, des méthodes de financement des différents intervenants au Réseau. Il y a quarante (40) pays, cent un (101) organismes qui font partie du Réseau international. Je représente le Québec sur l'exécutif.

3365 Nous avons par exemple établi un lien direct entre le COBARIC et l'agence Adour-Garonne. On sait que ce n'est pas un calque des agences financières françaises qu'on veut au Québec, mais c'est des données que le COBARIC possède et qu'il va évaluer.

3370 Il n'y a pas d'évaluation comme telle faite au ministère de l'Environnement à tout le moins, de tous les paramètres de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant par exemple au niveau du financement. Des redevances, il y a un atelier par contre au niveau du COBARIC, et les autorisés du COBARIC pourraient expliquer le cheminement de leurs ateliers.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3375

Alors si je comprends bien, la réflexion du ministère actuellement passe par le COBARIC, sur le financement j'entends?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3380

Là, c'est une exclusion que vous faites, passe en partie sur le COBARIC. Le COBARIC, ça ne veut pas dire qu'ailleurs dans le ministère, il ne se fait pas d'autres réflexions par exemple au niveau de la pertinence. Je vous donne l'exemple de la bande de protection des rives vis-à-vis un schéma directeur de l'eau versus un schéma d'aménagement, il y a d'autres secteurs du ministère qui examinent cette question-là.

3385

La question des redevances, il n'y a pas un projet spécifique qui planche sur cet élément-là, mais il y a quand même des individus qui travaillent sur des données en périphérie de ça et qui vont aux ateliers du COBARIC.

3390

Mais je ne veux pas dire que le gouvernement du Québec ne travaille qu'exclusivement à attendre ce que le COBARIC va dire, il y a d'autres travaux qui se font, mais moins spécifiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395

Par ailleurs à la question soulevée par l'intervenant, à savoir, est-ce qu'il y a au ministère un plan ou une intention de subventionner les conseils de bassin, votre réponse, c'est: actuellement non, nous attendons les résultats de COBARIC et ensuite, on statuera là-dessus? Est-ce que je comprends bien?

3400

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Et vous conviendrez que c'est une réponse de fonctionnaire.

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est correct. Non, non, mais comme la question est posée clairement, la réponse, c'est que stratégiquement, vous attendez de voir le résultat de COBARIC II avant qu'un programme de subventionnement ou que des aides soient instaurées.

3410

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je veux nuancer peut-être cette question-là, parce que ça laisse croire qu'on attend le résultat, et lorsqu'on aura le résultat, ce sera le cas, la subvention.

3415

3420 Je dirais plutôt, je l'aborderais différemment. Le rapport du COBARIC va être déposé à la fin décembre 99, et ça contribuera à alimenter la réflexion sur l'éventualité d'aller plus loin dans le dossier, notamment soit par émettre des subventions, de donner suite aux recommandations du COBARIC, etc.

3425 PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

3425 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que mise à part cette attente, est-ce que déjà le ministère a, je dirais pas une réflexion sur le financement, mais une réflexion sur les principes ou les critères qui devraient l'orienter?

3430 Par exemple, bon, est-ce que l'idée du financement par les partenaires impliqués, est-ce que c'est retenu, est-ce que l'idée du pollueur-payeur est retenue, est-ce que l'idée, par exemple, de qui pollue l'eau paie, qui dépollue est favorisée?

3435 Ce genre de principe là, est-ce que ça a fait l'objet de discussions?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3440 Oui, ça a fait l'objet de discussions, c'est le pourquoi d'ailleurs de notre présence au niveau du RIOB, du Réseau international, justement pour alimenter la réflexion. Il y a le ministère des Affaires internationales aussi à Montréal qui vous a fait état d'une recherche au niveau de l'information sur les questions qui regardent les bassins versants.

3445 On est en recherche d'informations par exemple avec les Water Research Authorities d'Ontario, et différents secteurs à travers le monde qui font de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

3450 Alors je ne veux pas dire ici, laisser croire qu'on ne focusse que sur l'attente du COBARIC. C'est un élément extrêmement important qui va alimenter la réflexion là-dessus, mais ce n'est pas l'unique réflexion.

3455 En matière agricole par exemple, la gestion par bassin versant, il y a longtemps que les gens au ministère travaillent sur ces éléments-là. Au niveau de la faune, mon collègue pourrait en rajouter là-dessus. Il y a des éléments de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants qui se fait dans d'autres secteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460

Mais vous n'avez pas de programme pour l'instant, de programme de subvention?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3465

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Vous aviez levé la main, monsieur Baudrand?

PAR M. JULIEN BAUDRAND:

3475

Oui tout à fait. J'aimerais intervenir à titre personnel pour apporter de l'information au sujet de la gestion de l'eau par bassin versant.

J'ai réalisé durant l'été 98 un mémoire sur la politique de l'eau et la gestion par bassin versant en Amérique du Nord, mémoire que j'ai réalisé d'ailleurs dans le cadre d'un stage au ministère de l'Environnement et de la Faune.

3480

Donc je pourrais peut-être donner le document à la Commission?

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

Bien.

PAR M. JULIEN BAUDRAND:

3490

Et puis peut-être - non, vous le lirez, et puis vous en tirerez ce que vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

C'est ça. Parce que quand quelqu'un nous donne comme ça un document, nous, on doit en prendre connaissance avant de décider si on le dépose ou pas dans les centres. Ça, ça dépend de la nature du document.

Mais c'est intéressant que vous nous en donnez copie.

PAR M. JULIEN BAUDRAND:

3500

Il existe peu de documents au Québec sur la gestion par bassin versant puis sur les principes de gestion.

PAR LE PRÉSIDENT:

PAR M. ROGER LACAILLE:

3510

Un début de réponse: la différence, c'est l'initiative. Le Comité de restauration de la rivière Etchemin a une initiative plus locale, intéresse les gens d'une manière communautaire, à la différence où le COBARIC avait un peu plus d'encadrement gouvernemental.

3515

Julien pourrait apporter un peu plus? C'est bien, j'ai bien répondu selon Julien aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Est-ce que vous aviez une autre question? Ou si on peut s'arrêter là-dessus à ce niveau-là.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3525

On peut s'arrêter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, c'est gentil à vous.

3530

Je vous
votre présence.

SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3535

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3540

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3545